

Effet direct de l'UNDAF

Des progrès significatifs sont atteints en matière d'égalité de genre, de protection des droits des femmes et des filles et de participation à la vie publique, politique, économique, sociale et culturelle.

Effets du Programme Conjoint :

- Les politiques publiques, les programmes et plan d'action de LCVFF sont renforcés et disposent des ressources financières adéquates.
- Les DHFF, en particulier la LCVFF, sont intégrés dans les politiques et les programmes de gouvernance locale de 6 régions et disposent de ressources adéquates.
- Les femmes et les filles victimes de violences sont prises en charge et réparées des violences subies.
- Les femmes et les filles sont actrices du développement et leur pouvoir de négociation est renforcé.
- Les populations sont respectueuses des DHFF grâce à des activités de sensibilisation, d'éducation et de formation.

<p>Titre du programme : Programme Multisectoriel de Lutte contre les Violences Fondées sur le Genre par l'autonomisation des Femmes et des Filles au Maroc.</p> <p>Durée du programme : 2008-2010 Démarrage : 2008. Clôture : 2010.</p> <p>Gestion des fonds : gestion canalisée.</p> <p>Agent Administratif: PNUD New York</p>	<p>Budget total approuvé du programme : 8 400 000 ,00 U\$ Donateur : Espagne/PNUD Fonds pour la réalisation des OMD</p> <p>1. Ressources planifiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • UNIFEM : 2 443 155 • UNFPA : 2 041 082 • UNICEF : 1 944 583 • UNESCO : 620 866 • UNHCR : 128 134 • ONU SIDA : 198 277 • FAO : 312 568 • BIT : 711 479
--	--

Partenaires nationaux¹	
<p>Représenté par : Nom du responsable</p> <p>Signature</p> <p>Nom de l'institution Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération</p> <p>Date et cachet</p>	<p>Représenté par : Nom du responsable Madame Nouzha Skalli</p> <p>Signature</p> <p>Nom de l'institution Ministère du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité</p> <p>Date et cachet</p>

¹ For UNDP, national signatories must include the national coordinating agency and the relevant national cooperating agency

Agences des Nations Unies	
Représentée par : Nom du représentant Madame Zineb Touimi Benjelloun Signature Nom de l'Agence Fonds de Développement des Nations Unies pour la Femme Date et cachet	Représentée par : Nom du représentant Madame Sew Lun Geneviève Ah-Sue Signature Nom de l'Agence Fonds des Nations Unies pour la Population Date et cachet
Représentée par : Nom du représentant Monsieur Lenin Guzman Signature Nom de l'Agence Fonds des Nations Unies pour l'Enfance Date et cachet	Représentée par : Nom du représentant Monsieur Philippe Queau Signature Nom de l'Agence Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture Date et cachet
Représentée par : Nom du représentant Monsieur Habib Halila Signature Nom de l'Agence Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture Date et cachet	Représentée par : Nom du représentant Pour le Directeur du RST ONUSIDA /MENA Dr Kamal Alami Administrateur du Programme ONUSIDA/Maroc Signature Nom de l'Agence Programme Commune des Nations Unies sur le SIDA Date et cachet
Représentée par : Nom du représentant Monsieur Johannes van der Klaauw Signature Nom de l'Agence Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés Date et cachet	Représentée par : Nom du représentant Madame Loretta De Luca, Directrice du Bureau Sous-régional d'Afrique du Nord PP : Madame Naïma Senhadji, Administratrice des Programmes Maroc Signature Nom de l'Agence Bureau International du Travail Date et cachet

Tables des matières

Acronymes	4
Résumé exécutif	6
1. Analyse de la situation	8
2. Stratégies incluant leçons apprises et proposition du programme conjoint	10
3. Cadre des résultats	21
4. Arrangements de gestion et de coordination	39
5. Arrangements de gestion des fonds	41
6. Faisabilité, gestion des risques et durabilité des résultats	42
7. Redevabilité, suivi, évaluation et établissement des rapports	44
8. Evaluation ex ante et questions intersectorielles	55
9. Contexte légal et base des partenariats	56
Annexe A : Plan de Travail Annuel Commun, 2008	59

Acronymes

ACDI	Agence Canadienne pour le Développement International
ADFM	Association Démocratique des Femmes du Maroc
AMDF	Association Marocaine des Droits des femmes
BIT	Bureau International du Travail
CEA	Commission Economique pour l'Afrique
CEDAW	Convention pour l'Elimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Egard des Femmes
CERED	Centre d'Etudes et de Recherches Démographiques
CPAP (PPAP)	Country Programme Action Plan/Plan d'Action du Programme de Pays
CPD	Country Programme Document/Document de Programme de Pays
DGCL	Direction Générale des Collectivités Locales
DHFF	Droits Humains des Femmes et des Filles
DPC	Document de Programme Conjoint
EN	Entraide Nationale
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FFVV	Femmes Filles Victimes de Violences
GR	Gendarmerie Royale
GTZ	Agence de coopération technique allemande
HCP	Haut Commissariat au Plan
INDH	Initiative Nationale de Développement Humain
IPDF	Initiatives pour la Protection des Droits des femmes
LCVFF	Lutte Contre la Violence à l'égard des Femmes et des Filles
MAEC	Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération
MAPM	Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime
MC	Ministère de la Communication
MEN	Ministère de l'Education Nationale, de l'enseignement supérieur, de la formation des cadres et de la recherche scientifique
MHAI	Ministère des Habous et des Affaires Islamiques
MI	Ministère de l'Intérieur
MDSFS	Ministère du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité
MEFP	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MJ	Ministère de la Justice
MJS	Ministère de la Jeunesse et des Sports
MS	Ministère de la Santé
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONUSIDA	Programme Commun des Nations Unies sur le SIDA
PFM	Programme Monitoring Framework (Cadre du Programme de suivi)
PN	Partenaire National
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PASE	Plan Annuel de Suivi et Evaluation
PP	Programme de Pays
PSE	Plan de Suivi et Evaluation
PTAC	Plan de Travail Annuel Commun
PTT	Plan de Travail Trimestriel
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SEFEPH	Secrétariat d'Etat chargé de la Famille, de l'Enfance et des Personnes Handicapées
SNU	Système des Nations Unies
UNDAF/CCA	Plan cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (PNUAD) / Bilan Commun de Pays (BCP)
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNHCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UNIFEM	Fonds de Développement des Nations Unies pour la Femme
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population

VFG
VCF
UGP

Violence fondée sur le genre
Violence Contre les Femmes
Unité de Gestion du Programme

Résumé exécutif

Les réformes juridiques et politiques qu'a connues le Maroc ces dernières années témoignent d'une ferme volonté de consacrer les droits humains fondamentaux et de renforcer l'engagement international du pays dans le domaine des luttes contre les violences, en particulier celles fondées sur le genre. Notamment, le Maroc vient d'annoncer au courant de l'année 2007, la levée de la plupart des réserves émises à la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discriminations à l'égard des Femmes (CEDAW) et la ratification prochaine de son protocole facultatif.

C'est ainsi que la Lutte Contre les Violences à l'égard des Femmes et des Filles (LCVFF) et l'autonomisation des femmes constituent une préoccupation majeure du Maroc. Elle est mise en relief dans le rapport national 2005 sur les Objectifs du Millénaire du Développement (OMD), qui a mis l'accent sur la prise en compte transversale de la dimension genre dans l'atteinte des OMD, et a ajouté ainsi une cible spécifique à l'objectif 3, à savoir « *réduire de moitié la violence à l'égard des femmes* ».

Le présent « *Programme multisectoriel de lutte contre les violences fondées sur le genre par l'autonomisation des femmes et des filles au Maroc* » s'inscrit dans le résultats D de l'UNDAF du Maroc pour la période 2007-2010, relatif à l'atteinte de « progrès significatifs en matière d'égalité de genre, de protection des droits des femmes et des filles et de participation à la vie publique, politique, économique, sociale et culturelle ». Il vise à *prévenir et protéger les femmes et les filles de toutes formes de violences* (physique, verbale, psychologique, sexuelle, trafic, économique) en faisant le lien avec leur état de pauvreté et de vulnérabilité. Il privilégie deux axes stratégiques :

- (i) l'appui à l'institutionnalisation du genre et des droits humains des femmes dans les politiques nationales et programmes de développement ; et,
- (ii) la territorialisation des politiques nationales sensibles au genre dans 6 régions identifiées avec la mise en place de : (a) les chaînes multisectorielles de prise en charge des femmes et des filles violentées ; (b) les espaces multifonctionnels pour l'autonomisation des femmes et des filles ; et (c) la sensibilisation et l'éducation pour une culture égalitaire.

Dans ce cadre, le programme conjoint met l'accent sur les processus de planification, programmation et budgétisation sensible au genre et sur la promotion d'une culture de l'égalité à même de transformer les rapports sociaux de genre. Le programme appuie les efforts du Maroc dans la promotion des droits humains des femmes et des filles et s'inscrit dans le cadre de l'Initiative Nationale de Développement Humain.

Les effets directs du présent programme conjoint sont au nombre de quatre :

- Résultat 1 : Les politiques publiques, les programmes et plan d'action de LCVFF sont renforcés et disposent des ressources financières adéquates.
- Résultat 2 : les DHFF, en particulier la LCVFF, sont intégrés dans les politiques publiques et les programmes de gouvernance locale de 6 régions et disposent des ressources adéquates.
- Résultat 3 : Les femmes et les filles victimes de violences sont prises en charge et réparées des violences subies.
- Résultat 4 : Les femmes et les filles sont actrices du développement et leur pouvoir de négociation est renforcé.

Le présent programme conjoint, financée par la Coopération Espagnole dans le cadre du Fonds de réalisation des OMD, est une initiative conduite par 8 agences du Système des Nations Unies au Maroc (UNIFEM, UNFPA, UNICEF, BIT, FAO, UNESCO, UNHCR,

ONUSIDA)² et leurs partenaires marocains, à savoir : (i) Le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, (ii) le Ministère de l'Intérieur – MI (INDH, DGSL/Collectivités locales, DGSN/la Police ; (iii) le Ministère de la Justice ; (iv) le Ministère du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité (ex Secrétariat d'Etat Chargé de la Famille, de l'Enfance et des Personnes Handicapées) ; (v) le Ministère de l'Economie et des Finances ; (vi) le Ministère de la Santé ; (vii) le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ; (viii) le Ministère de l'Education Nationale, de l'enseignement supérieur, de la formation des cadres et de la recherche scientifique ; (ix) le Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes ; (x) le Ministère des Habous et des Affaires Islamiques ; (xi) le Ministère de la Jeunesse et des Sports; (xii) la Gendarmerie Royale ; (xiii) le Haut Commissariat au Plan ; (xiv) l'Entraide Nationale ; (xv) les ONG, (xvi) les Universités, les institutions de recherche et les chercheurs.

Cette initiative consiste à faire converger les efforts de plusieurs institutions dans une démarche commune de LCVFF par l'autonomisation des femmes et des filles au Maroc.

² Avec l'appui technique de la Commission Economique pour l'Afrique – CEA.

1. Analyse de la situation

1.1. Contexte

La LCVFF et l'autonomisation des femmes constituent une préoccupation majeure du Maroc. Elle est mise en relief dans le rapport national 2005 sur les OMD, qui a mis l'accent sur la prise en compte transversale de la dimension genre dans l'atteinte des OMD et a ajouté une cible spécifique à l'objectif 3, à savoir « réduire de moitié la violence à l'égard des femmes ». Cependant, elle n'aura d'impact durable qu'à la condition d'être accompagnée par une politique d'intégration de l'égalité de genre et d'autonomisation des femmes.

Le Maroc témoigne d'une ferme volonté de réformer les textes fondamentaux et de renforcer l'engagement international dans le domaine des violences, notamment par l'annonce de la levée de la plupart des réserves émises à la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discriminations à l'égard des Femmes (CEDAW) et la ratification de son protocole facultatif. Les plaidoyers pour ces réformes ont été appuyés par l'UNICEF, l'UNFPA, l'UNIFEM, le BIT et la coopération bilatérale.

En matière de gestion publique, et notamment de modernisation de la programmation budgétaire, le Ministère de l'Économie et des Finances coordonne une expérience pilote de budgétisation sensible au genre, au niveau national, soutenue par l'UNIFEM. En ce qui concerne la lutte proprement dite contre les violences, plusieurs initiatives ont vu le jour, mises en place grâce à un partenariat interinstitutionnel. Parmi celles-ci, citons la Stratégie Équité et Égalité de Genre, la Stratégie Nationale de Lutte contre la Violence à l'égard des femmes (SNLCVFF) et son plan opérationnel, appuyées par l'UNFPA, la mise en place d'un numéro vert, un projet de loi sur la violence, un second sur le travail domestique, un troisième de réforme du code pénal, la charte sur l'image de la femme dans les médias, l'établissement de cellules d'appui aux femmes et filles victimes de violence au sein des hôpitaux et tribunaux de 1^{ère} instance, etc.

Toutes ces actions ont été développées dans le cadre de partenariats interinstitutionnels, impliquant les services de la police, la santé, la justice, la gendarmerie royale ainsi que les centres d'écoute psychologique et d'assistance juridiques initiés par les ONG, et soutenues par l'UNICEF, l'UNFPA, l'UNIFEM et la coopération bilatérale. D'autre part, acteur clé du processus de construction démocratique et de développement humain, la société civile marocaine a instauré un système de centres d'écoute, qui dispose de moyens très limités pour faire face à l'ampleur du phénomène, et ce malgré l'appui de l'UNIFEM, l'UNFPA et de la coopération bilatérale.

1.2. Analyse des causes

Tous les efforts engagés par le Maroc en matière de protection des droits Humains des femmes et des filles et de lutte contre toutes les formes de violences qu'elles subissent butent sur un certain nombre d'obstacles entravant le plein essor des politiques et réformes engagées: (1) un caractère national, et un niveau d'orientation stratégique qui ne sont pas suffisamment concrétisés au niveau local et de proximité ; (2) l'insuffisance de données fiables sur le phénomène ; (3) l'insuffisance de mécanismes de protection et de prise en charge institutionnelle ; (4) l'inexistence de cadre juridique qui régleme le champ d'intervention de la lutte contre la violence fondée sur le genre : le statut juridique des centres d'écoute et hébergement provisoire, le statut des travailleurs(es) sociaux (assistant/e social/e, écoutante juridiques), l'absence d'un corps constitué d'inspection spécialisé pour le contrôle du travail domestique; ainsi que quelques limites dans la législation pénale ; (5) la carence d'outils informationnels appropriés aux contextes locaux facilitant l'intégration de la dimension genre dans la planification stratégique et la programmation budgétaire ; (6) la

difficulté de déclinaison des plans et politiques nationaux dans le cadre de la décentralisation et de la déconcentration ; (7) le caractère préoccupants de certains indicateurs (données du recensement national 2004, enquête santé 2003/2004) : vulnérabilité de la population de 17,3%, pauvreté relative de 14,2 %, analphabétisme des femmes de 54,7%, mortalité maternelle 227/100000, mortalité infantile 40 ‰ ; (8) les normes culturelles qui continuent à véhiculer une culture de hiérarchisation des rôles sociaux des hommes et des femmes et à légitimer la violence à leur égard ; (9) enfin, le Maroc connaît depuis quelques années, une augmentation du nombre de migrants subsahariens qui se trouvent exposés à différentes formes de violence et de vulnérabilité.

Deux axes stratégiques d'intervention ont été retenus par le programme conjoint pour réussir l'appui aux initiatives en cours en matière de LCVFF:

- **Axe stratégique 1 : l'appui à l'institutionnalisation du genre et des droits humains des femmes dans les politiques nationales et programmes de développement** ; et,
- **Axe stratégique 2 : la territorialisation des politiques nationales sensibles au genre** dans 6 régions identifiées avec la mise en place de : (i) les chaînes multisectorielles de prise en charge des femmes et de s filles violentées ; (ii) les espaces multifonctionnels pour l'autonomisation des femmes et des filles ; et (iii) la sensibilisation et l'éducation pour une culture égalitaire.

1.3. Défis à relever

Les principaux défis auxquels est confrontée la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles au Maroc sont :

- L'absence de mécanismes institutionnels et financiers de protection et de prise en charge des femmes et filles victimes des violences ;
- L'absence de données et de recherches fiables sur le phénomène des violences faites aux femmes et aux filles et d'outils informationnels de planification appropriés aux contextes locaux ;
- La déclinaison des politiques nationales de lutte contre les violences à l'égard des femmes et des filles au niveau territorial ;
- Les expertises nationales appropriées insuffisantes dans les différents champs de la lutte contre les violences à l'égard des femmes et aux filles ;
- L'augmentation du nombre de migrants subsahariens, particulièrement les femmes et les filles exposées à différentes formes de discrimination, de violence et de vulnérabilité.

1.4. Recommandations du Comité CEDAW

Le Comité CEDAW, lors de son examen du deuxième rapport périodique du Maroc présenté à de la 29^{ème} session du Comité en juillet 2003 a recommandé :

- De mettre en œuvre une réelle politique contre la violence à l'égard des femmes, notamment les violences domestiques, en informant sur ces pratiques, en sanctionnant leurs auteurs et en réhabilitant les victimes.
- De lutter contre les stéréotypes à l'origine des inégalités et des violences à l'égard des femmes, par l'éducation en particulier. Le comité a rappelé que l'indispensable lutte contre l'analphabétisme des filles ne suffisait pas et qu'il était nécessaire de promouvoir l'éducation à l'égalité par la formation des enseignant (e) s et la réforme des matériaux pédagogiques notamment. Le comité a rappelé qu'il attendait des résultats concrets en la matière dans le prochain rapport périodique du Maroc

2. Stratégies incluant les leçons apprises et proposition du programme conjoint

2.1. Contexte

2.1.1. Priorités nationales et engagements internationaux

Le programme conjoint s'inscrit dans les buts et résultats nationaux tels que définis dans l'UNDAF pour le présent cycle (2007-2011): (i) d'*habilitation des femmes et des filles dans les domaines politique, juridique, économique, social et culturel* (But national D) ; (ii) de *progrès significatifs atteints en matière d'égalité genre, de protection des droits des femmes et des filles et de participation à la vie publique, politique, économique, sociale et culturelle* (Résultat de l'UNDAF en fin du cycle en 2011). Le programme conjoint contribue à l'atteinte des OMD, en particulier les objectifs 1 [Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim] et 3 [Promouvoir l'égalité et l'autonomisation des femmes] et de la cible 14 : Réduire de moitié la violence à l'égard des femmes.

De même que le présent programme conjoint contribue à concrétiser les objectifs nationaux de l'INDH de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale dans lesquels l'approche genre et de proximité est une composante essentielle.

2.1.2. Partenaires du programme conjoint

La programmation conjointe a impliqué un processus participatif reposant sur la consultation des partenaires institutionnels, sociaux et associatifs durant toute la période de formulation du Document du Programme Conjoint (DPC). C'est dans cet esprit que plusieurs consultations entre les agences des Nations Unies au Maroc, la coopération espagnole et les partenaires marocains, ont été menées notamment : (i) l'atelier de lancement de l'élaboration du document de programme conjoint (9 septembre 2007) ; (ii) les consultations directes qui ont permis de toucher plus de 30 partenaires nationaux et internationaux (28 septembre 2007 au 8 octobre 2007) ; (iii) l'atelier de consultation des partenaires pour l'élaboration du DPC (9 et 10 octobre 2007) qui a réunit plus de 70 institutions nationales clés dans les domaines de la LCVFF. Au cours de ce processus de consultations, les partenaires nationaux clés identifiés pour le présent programme conjoint sont :

Partenaires institutionnels : (i) Le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, (ii) le Ministère de l'Intérieur – MI (INDH, DGSL/Collectivités locales, DGSN/la Police ; (iii) le Ministère de la Justice ; (iv) le Ministère du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité (ex Secrétariat d'Etat de la Femme et des Personnes Handicapées) ; (v) le Ministère de l'Economie et des Finances; (vi) le Ministère de la Santé ; (vii) le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ; (viii) le Ministère de l'Education Nationale, de l'enseignement supérieur, de la formation des cadres et de la recherche scientifique; (ix) le Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes ; (x) le Ministère des Habous et des Affaires Islamiques ; (xi) le Ministère de la Jeunesse et des Sports; (xii) la Gendarmerie Royale ; (xiii) le Haut Commissariat au Plan ; (xiv) l'Entraide Nationale ; (xv) les ONG, (xvi) les Universités, les institutions de recherche et les chercheurs.

Partenaires de la société civile : (i) les ONG des droits des femmes et de développement ; (ii) les syndicats ; (iii) le patronat, (iv) les médias et (v) les universités et centres de recherche.

Les agences du système des Nations Unies au Maroc qui assumeront la responsabilité de pilotage sont : (i) Fonds des Nations Unies pour la Femme (UNIFEM, chef de file ; (ii) Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) ; (iii) Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) ; (iv) Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO) ; (v) Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) ;

Programme Commun des Nations Unies sur le SIDA (ONUSIDA) ; (vi) Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR) ; (vii) Bureau International du Travail (BIT). Un appui technique selon les domaines d'expertise et selon les besoins du programme conjoint sera apporté par la Commission Economique pour l'Afrique (CEA).

2.2. Leçons apprises des expériences en cours

2.2.1. Résumé des leçons apprises

Un résumé des principales leçons apprises des expériences en cours a pu être dressé grâce aux consultations des partenaires nationaux et des agences du Système des Nations Unies au Maroc peuvent nous servir pour dresser un résumé. Quatre leçons à retenir correspondent à autant de défis que les partenaires marocains et les agences du système des Nations Unies au Maroc sont appelés à relever dans une perspective d'atteinte des résultats des OMD dans le cadre du présent programme conjoint :

1. L'opérationnalisation des réformes dans un sens qui préserve les droits humains des femmes et des filles.
2. Le déficit en données fiables sur le phénomène des violences faites aux femmes et filles et d'outils informationnels de planification appropriés aux contextes locaux.
3. Les capacités et expertises des acteurs locaux en matière de la LCVFG pour la déclinaison des programmes au niveau territorial et local
4. La persistance de certaines attitudes, perceptions et comportements hostiles aux femmes au sein de la société marocaine et légitimant les violences fondées sur le genre, en particulier chez les intervenants dans le domaine des DHFF et de la LCVFF.

Opportunités et risques

Jamais dans l'histoire du Maroc contemporain, les opportunités de renforcer les droits humains des femmes et de lutter contre les violences n'ont été aussi nombreuses et jamais la volonté politique de les mener à leur terme n'a été aussi forte.

Parmi les opportunités relevées, nous citerons :

- La volonté politique du Maroc en matière de protection des droits humains des femmes et des filles ;
- L'évolution du pays vers la démocratie, l'Etat de droit et la modernisation est un processus dont l'irréversibilité est garantie au plus haut niveau de l'Etat ;
- Les avancées en matière de décentralisation au niveau réglementaire et légal qui confèrent aux acteurs locaux des responsabilités importantes dans le domaine du développement local et qui doivent être accompagnées par un effort soutenu de renforcement de capacités ;
- La dynamique de la société civile et des différentes ONG locales qui sont devenues des partenaires importants dans le système de gouvernance au Maroc ;
- **L'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH), qui s'inscrit dans une vision globale du développement social et humain et vise la lutte contre la pauvreté, l'exclusion sociale et la précarité à travers une approche de proximité et qui tient compte de la dimension genre;**
- L'opportunité de capitalisation des résultats des programmes en cours menés par les agences du système des Nations Unies dans la perspective d'atteinte des OMD.

Le projet, prend en compte un certain nombre de risques majeurs auxquels la mise en œuvre peut-être confrontée. Il s'agit des risques majeurs suivants :

- Lenteur dans la mise en place d'instruments d'institutionnalisation de la LCVFF et d'autonomisation des femmes et des filles (budget, mandat, structures, etc.) ;

- Les niveaux variables ou inadaptés des capacités et d'expertises des acteurs en matière de LCVFF et d'autonomisation des femmes et des filles, particulièrement dans les régions ciblées par le PC ;
- L'aspect multisectoriel du travail au niveau régional insuffisamment développé ;
- Lenteur dans la déclinaison des politiques et plans nationaux à un niveau territorial et local ;
- L'approche d'autonomisation des femmes et des filles ne permettant pas de garantir effectivement le renforcement du leadership social, économique et politique des femmes ;
- La faible implication des bénéficiaires directs en raison de l'effet social dont ils peuvent être victimes ;
- Les résistances sociales et culturelles en matière de droits humains des femmes et des filles.

L'ensemble de ces risques sont analysés dans la section 6 *Faisabilité, gestion des risques et durabilité des résultats*.

2.2.2. Respect des recommandations et observations sur les Droits de l'Homme

Le développement du programme conjoint s'inscrit pleinement dans les recommandations du Comité CEDAW lors de l'examen du 2^{ème} rapport périodique du Maroc lors de sa 29^{ème} session (15 juillet 2003) qui mettent l'accent sur la nécessité de :

- mettre en œuvre une réelle politique contre la violence à l'égard des femmes, notamment les violences domestiques, en informant sur ces pratiques, en sanctionnant leurs auteurs et en réhabilitant les victimes.
- lutter contre les stéréotypes à l'origine des inégalités et des violences à l'égard des femmes, par l'éducation en particulier. Le comité a rappelé que l'indispensable lutte contre l'analphabétisme des filles ne suffisait pas et qu'il était nécessaire de promouvoir l'éducation à l'égalité par la formation des enseignant (e) s et la réforme des matériaux pédagogiques notamment. Le comité a rappelé qu'il attendait des résultats concrets en la matière dans le prochain rapport périodique du Maroc.

2.3. Programme conjoint proposé

2.3.1. Stratégies spécifiques

Deux axes d'intervention stratégiques ont été jugés, par l'ensemble des partenaires, à même de lutter durablement contre les violences à l'égard des femmes et des filles. Ces deux axes stratégiques articulent les niveaux d'intervention suivants : national et régional, curatif et préventif. Ils visent l'amélioration des services de proximité de LCVFF et le renforcement des synergies entre acteurs, et sont soutenus par une stratégie de programmation des politiques publiques sensible au genre :

- **Axe stratégique 1 : l'appui à l'institutionnalisation du genre et des droits humains des femmes dans les politiques nationales et programmes de développement** ; et,
- **Axe stratégique 2 : la territorialisation des politiques nationales sensibles au genre** dans 6 régions identifiées avec la mise en place de : (1) les espaces multifonctionnels pour l'autonomisation des femmes et des filles ; (2) les chaînes multisectorielles de prise en charge des femmes et de filles violentées et (3) la sensibilisation et l'éducation pour une culture égalitaire.

Le programme ambitionne de lier les niveaux de politique « macro » en renforçant les acteurs institutionnels dans le développement de réformes, mesures, programmes en faveur des droits humains des femmes avec le niveau « micro » de la prise en charge et l'habilitation des femmes et des filles survivantes de violences.

Les stratégies du programme s'appuient sur les actions de plaidoyer de la société civile, le renforcement des capacités des acteurs institutionnels, le développement de données sur la VFG, l'institution de mécanismes territoriaux de coordination entre acteurs pour la protection des FVV et leur habilitation.

Il vise les femmes victimes de violence physique, sexuelle, verbale, psychologique, économique, trafic, en particulier dans les 6 régions ciblées par le programmes grâce à toutes les actions d'amélioration de l'accueil des victimes et leur prise en charge médicale et juridique par les services décentralisés de l'état (santé, Police, gendarmerie, justice) ainsi que les centres des ONG.

De même qu'il apporte une réponse nationale de protection des FFVV grâce à l'appui aux actions de réforme du code pénal, à l'actualisation de la SNLCVF, l'appui à l'observatoire national de lutte contre les violences à l'égard des femmes, l'appui à la réforme et la mise en œuvre de la loi sur le travail domestique, l'appui à l'intégration de la LCVFF dans la BSG.

Il faut noter par ailleurs que la dimension d'éducation à la non violence a été pointée par l'ensemble des acteurs comme un élément clé dans le changement de la société en faveur d'une culture de paix et de respect des DHFF. C'est ainsi que le programme apporte un appui à l'Intégration des modules et curricula régionaux sur les DHFF dans les formations initiales et continues des enseignant (e)s ainsi qu'à des actions d'éducation et de sensibilisation à l'égalité et la non violence en milieu scolaire. De même qu'il ambitionne le renforcement les capacités des médias dans 2 régions et l'appui à des campagnes de communication dans les 6 régions cibles. Enfin, le programme touche les morchidates et des imams à travers la production et diffusion de matériel didactique en DHFF/VFG pou et la formation

Enfin, les approches et méthodologies d'intervention qui seront expérimentées dans ce programme se veulent pilotes en matière de LCVFF et permettront de développer des modèles réussis d'intervention dans ce domaine, en particulier la budgétisation sensible au genre au niveau local, l'élaboration de stratégies régionales de LCVFF, les chaînes de prise en charge des femmes et des filles victimes des violences intégrant l'approche d'autonomisation.

Les effets directs du programme commun sont :

- **Résultat 1** : Les politiques publiques, les programmes et plan d'action de LCVFF sont renforcés et disposent des ressources financières adéquates.
- **Résultat 2** : les DHFF, en particulier la LCVFF, sont intégrés dans les politiques publiques et les programmes de gouvernance locale de 6 régions et disposent des ressources adéquates.
- **Résultat 3** : Les femmes et les filles victimes de violences sont prises en charge et réparées des violences subies.
- **Résultat 4** : Les femmes et les filles sont actrices du développement et leur pouvoir de négociation est renforcé.

Ces résultats, qui tirent les leçons de la mise en œuvre des actions de LCVFF engagées, seront atteints grâce aux trois niveaux d'ancrage ci après: (i) un ancrage institutionnel, (ii) un ancrage territorial, et (iii) un ancrage de proximité.

L'ancrage institutionnel est le fait des partenariats stratégiques que le programme conjoint développera avec les institutions nationales ayant l'autorité politique dans les réformes de lois, politique et plans, tels que le Ministère du Développement social, de la Famille et de la Solidarité, le Ministère de la Justice, le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère de la Santé, la Direction des Collectivités locales, etc. ;

L'ancrage territorial est le niveau méso du présent programme, il est le nœud de la réussite de la déclinaison au niveau régional et par la suite local des politiques, stratégies et plan nationaux et c'est de sa réussite que dépendra le succès des actions de LCVFF que le programme conjoint envisage de développer. En effet, les grandes avancées qu'a connues le Maroc en matière de DHFF au cours de ces dernières années ont besoin d'être concrétisée au niveau régional.

Enfin, l'ancrage de proximité est relatif aux actions de renforcement des capacités que le programme développera en direction des acteurs au niveau local, qu'ils soient intervenants institutionnels des Services Extérieurs de l'Etat en charge des questions de violence à l'égard des femmes et des filles ainsi que d'autonomisation, ou les associations qui assurent un volet de prise en charge des femmes et des filles victimes de violences notamment par l'écoute, l'orientation et l'appui juridique.

Le programme sera mené dans 6 régions, identifiées sur la base des critères suivants :

1^{er} ordre de critères permettant de classer les régions selon:

- Le taux de la pauvreté par région ;
- Les disparités de genre suivantes :
 - (i) Le taux de l'analphabétisme par région ;
 - (ii) Le taux de l'abandon scolaire des filles par région ;
 - (iii) Le taux du chômage des femmes par région.

2^{ème} ordre de critères prend en compte la présence de programmes soutenus par le système des Nations Unies dans les différentes régions du Maroc.

Compte tenu des priorités du Fonds de réalisation des OMD, qui mettent l'accent sur la capitalisation des efforts engagés par les acteurs dans les domaines de la LCVFF, il a été proposé de pondérer les critères comme suit :

- Le taux de la pauvreté par région (0,1) ;
- Le taux de l'analphabétisme par région (0,1) ;
- Le taux de l'abandon scolaire des filles de l'enseignement primaire par région (0,1) ;
- Le taux du chômage des femmes par région (0,1) ;
- la présence de programmes du système des Nations Unies dans les différentes régions du Maroc (0,6).

Les régions identifiées et sélectionnées sont les suivantes :

1. Marrakech-Tensift-El Haouz : 117 points.
2. Tadla-Azilal : 101 points.
3. Sous-Massa-Draa : 87 points.
4. Tanger-Tétouan : 85 points.
5. Oriental : 77 points.
6. Fès-Boulmane : 61 points.

La région de Rabat-Zemmour-Zair sera couverte grâce aux activités à caractère national qui seront développées avec les départements sectoriels concernés par le présent programme.

2.3.2. Déroulement du programme

De façon générale, la mise en œuvre du programme s'effectuera selon un processus qui permet de capitaliser les résultats en palier. Ci après, les étapes clés du déroulement.

Etape 1 : Elle consiste à la réalisation de toutes les enquêtes, études, état des lieux et évaluation en matière de LCVFF et autonomisation des femmes et filles, notamment les enquêtes budget temps, le coût de la violence fondée sur le genre, l'enquête de prévalence de la violence fondée sur le genre, l'enquête CBMS. Cette étape aboutira à des éléments pertinents d'aide à la décision grâce à l'amélioration de la connaissance et au développement des indicateurs et outils de suivi et de programmation

Etape 2 : la deuxième étape exploitera les résultats des études, état des lieux et enquêtes pour intégrer les questions de genre dans les politiques et programmes : réformes juridiques, mécanismes de coordination, développement d'outils pour la mise en œuvre du programme conjoint.

Etape 3 : cette étape sera centrée sur le renforcement des capacités des acteurs aux trois niveaux d'intervention ciblés par le programme : un niveau central, un niveau régional et un niveau de proximité.

Etape 4 : cette étape concerne le processus de mise en place des chaînes et services de proximité de prise en charge des femmes et filles victimes de violences, des espaces d'autonomisation des femmes et des filles et l'impulsion des démarches qualité au niveau des prestations de santé, d'éducation, d'écoute et de conseil juridique et procédures judiciaires..

Brève description du travail des partenaires marocains

L'un des points forts du programme réside dans l'effort de capitaliser les résultats des dynamiques nationales en matière de promotion des droits humains des femmes et des filles et de la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des enfants.

De ce fait, plusieurs acteurs institutionnels ont accumulé une expérience en matière de DHF/LCVFF à travers la réalisation de programmes spécifiques dans ce domaine.

Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération

Ce département ministériel a le mandat de coordonner la coopération internationale, de même qu'il est l'institution en charge du respect des engagements internationaux du Maroc. Il jouera un rôle essentiel avec les Ministères concernés par les volets d'harmonisation de la législation marocaine aux normes internationales.

Par ailleurs, le MAEC dispose dans les Consulats du Royaume à l'Etranger, d'un réseau de structures de proximités (services social, adoulaire, juridique), d'enseignement de la langue et de la culture d'origine, d'un réseau de prédicateurs dans les mosquées et d'aumôniers dans les hôpitaux et les prisons, d'un réseau d'acteurs associatifs qui oeuvrent en faveur des Résidents Marocains à l'Etranger (RME) en général et des femmes en particulier. Aussi, son implication, par le biais de la diffusion des valeurs et de la culture des droits humains des femmes au Maroc, dans le cadre de ses réseaux actifs auprès de la population des Marocains Résidents à l'Etranger, originaire en majorité des régions retenues pour l'application du Programme sus - mentionné, sera essentielle pour la réussite de l'axe de sensibilisation du présent programme .

Ministère du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité

Ce département ministériel a le mandat de coordonner les politiques gouvernementales en matière de promotion des droits des femmes. Dans ce contexte, le département a coordonné la préparation et la mise en œuvre de la première Stratégie Nationale de lutte contre les violences à l'égard des femmes et son plan opérationnel dont l'évaluation et l'actualisation sont prévues dans le contexte du programme conjoint. L'Observatoire National de LCVF également, mis en place par ce département, sera renforcé. De même que le programme appuiera la mise en place de structures territoriales d'autonomisation des femmes et des enfants.

Ce ministère a aussi pour mission d'accompagner les différents acteurs pour une réelle institutionnalisation des questions du genre et de lutte contre la VFG, et leurs intégrations dans les politiques publiques à travers la mise en œuvre de la stratégie Equité et Egalité Genre et la SNLCVF.

De plus, l'implication de ce ministère permettra le renforcement des capacités des structures de développement sous sa tutelle telle que l'Entraide Nationale, établissement public chargé de la protection des couches de population en situation précaire, l'Agence de Développement Social, l'Agence spécialisée dans la lutte contre la pauvreté, l'Institut National de l'Action Sociale, œuvrant dans la formation des acteurs sociaux.

Pour le présent programme, le Ministère assumera la charge de coordination et de suivi de la mise en œuvre du programme conjoint.

Ministère de la Santé

Le Ministère de la Santé est chargé de l'élaboration et la mise en œuvre de la politique Gouvernementale en matière de santé de la population. Dans le cadre du présent programme conjoint, il contribuera à l'opérationnalisation des chaînes de prise en charge des femmes et filles violentées, et à la sensibilisation au sein des espaces multifonctionnels prévus dans les 6 régions, notamment en matière de santé, santé reproductive, VIH -Sida, et l'intégration des aspects de prévention et de prise en charge des FFVV dans les structures et prestations à différents niveaux (national et local).

Haut Commissariat au Plan (HCP)

L'implication de ce département dans la conduite et le pilotage des différentes enquêtes est en harmonie avec sa mission en matière de production des indicateurs socio économiques dans tous les domaines de développement ainsi que dans l'analyse des données. De plus le HCP dispose des moyens physiques et humains et de l'expertise accumulée par ses structures notamment la Direction de la Statistique, le Centre de Recherche et des Etudes Démographiques, l'Observatoire des Niveaux de Vie et Ménages.

Le HCP dispose également des services régionaux pour la collecte, la diffusion des différents indicateurs. Ce programme conjoint permettra aussi au HCP d'assurer un suivi performant au niveau de l'atteinte des OMD et des indicateurs liés à la promotion de la femme.

Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

L'implication de ce département va permettre de consolider les efforts entrepris en matière de lutte contre le travail des enfants et des petites filles et facilitera la promulgation du projet de loi sur la réglementation du travail domestique et sa mise en application. La participation de ce département permettra d'appuyer la politique de promotion de l'employabilité des femmes et de la préservation de leurs droits économiques et sociaux.

Ministère de l'Economie et des Finances

Ce département accompagne les ministères sectoriels dans le processus de réforme budgétaire axée sur les résultats et sensible au genre. Cette expérience est qualifiée de bonne pratique au niveau international. L'implication du ministère dans ce programme consolidera les résultats des travaux en cours sur la programmation, la planification et la budgétisation sensible au genre.

Ministère de la Justice

Ce département est l'autorité publique en charge de la réforme et du suivi de la mise en œuvre des lois et dispose d'une expérience en matière d'harmonisation des lois nationales avec les dispositifs internationaux en matière de droits humains des femmes et des enfants.

De plus, le Ministère mène plusieurs programmes à savoir l'appui aux sections de la famille pour la mise en œuvre du code de la famille, le renforcement des capacités des juges en matière de droits de l'enfant et de lutte contre les violences et le suivi des conventions internationales en matière de droits humains.

Les services du ministère au niveau local apporteront des prestations juridiques de proximité au niveau de la chaîne de prise en charge des femmes et filles victimes de violence.

L'implication du ministère dans ce programme est stratégique dans l'aboutissement de nouveaux textes et dispositifs juridiques pour une meilleure protection des droits humains des femmes et des filles.

Ministère de l'Intérieur - Direction générale des collectivités locales (DGCL)

Cette structure assure l'accompagnement des collectivités locales et intervient dans toutes les réformes de modernisation de la gestion locale. La DGCL vient de développer un système d'information local, aussi son implication dans ce programme facilitera la mise en place de la budgétisation sensible au genre au niveau local, permettra d'intégrer les questions de LCVFF dans les programmes de la gouvernance locale et garantira la pérennité des structures de proximité en matière de LCVFF qui seront mises en place.

Plus précisément, dans le cadre du programme la DGCL déploiera un système d'information gendérisé au niveau local en tant que support à la programmation et l'affectation de ressources pour l'autonomisation des femmes et des filles et la LCVFF dans les 6 régions du programme. De même qu'elle pilotera une nouvelle réforme de la charte communale.

Le ministère peut aussi conduire des réformes pour une meilleure programmation des politiques publiques locales et des projets de développement de proximité au niveau des collectivités locales. Le ministère via la direction générale des collectivités locales est en mesure de conduire une action de gendermainstreaming au niveau local en capitalisant toutes les données et résultats des systèmes d'information développés et des outils de renforcement de capacités développés dans les 6 régions pilotes.

A noter enfin que le Maroc connaîtra des élections communales en 2009 qui constituent une opportunité de travail intéressante pour une plus grande prise en compte de l'approche à ce niveau.

Ministère de l'Intérieur - Cellule INDH

L'implication de la Cellule INDH facilitera le processus de l'intégration du genre dans les plans et programmes territoriaux de développement. La cellule INDH jouera un rôle stratégique dans le programme à travers le pilotage des stratégies et actions d'intégration de la dimension genre et la LCVFF dans les différents projets locaux, l'appui à la mise en place de structures de proximité et aussi le renforcement des capacités des acteurs locaux.

Le Ministère de l'Education Nationale, de l'enseignement supérieur, de la formation des cadres et de la recherche scientifique

L'implication de ce département est essentielle d'abord au niveau central car le ministère est en charge de la politique nationale dans le domaine de l'éducation et entreprend des réformes pour la promotion des droits humains au niveau des écoles.

Le rôle du ministère est stratégique du fait qu'il permet de diffuser la culture des droits humains des femmes dans tous les établissements et les programmes scolaires à l'échelle nationale. Ce résultat sera atteint dans le cadre du présent programme à travers l'appui à l'intégration des DHFF dans les modules et curricula de formations initiales et continues des

enseignant/e, ainsi que dans le cadre d'actions d'éducation, sensibilisation à l'égalité et la non violence en milieu scolaire ciblant garçons et fille . De plus les écoles constituent, par excellence, des services de proximité et permettent, à travers des activités éducatives et de sensibilisation, d'avoir un impact sur leur environnement : les ONG locales et de quartier ainsi que les familles.

Enfin, ce ministère exerce des fonctions de tutelles sur les universités, et peut par conséquent impulser des programmes de recherches et production de la connaissance sur tous les aspects sociaux liés à la culture des droits des femmes.

Ministère des Habous et des Affaires Islamiques

Ce ministère dispose d'un important réseau de structures de proximité et d'enseignement religieux. Sa participation au programme facilitera un niveau de sensibilisation et de diffusion des valeurs et de la culture des droits humains des femmes, à travers un programme de formation et sensibilisation des cadres religieux.

Ministère de la Jeunesse et des Sports

Ce département coordonne la politique publique destinée à la jeunesse et dispose de structures au niveau local dédiés aux activités de la jeunesse (maisons des jeunes, foyers féminins centres de formation, colonies de vacances).

Son implication dans ce programme contribuera à améliorer l'ancrage de la culture des droits humains à plusieurs niveaux. D'abord (i) au niveau central à travers l'institutionnalisation de l'approche genre et DHFF dans les plans et programmes nationaux destinées à la jeunesse ainsi que dans leur intégration dans le cursus de formation des animateurs des jeunes, ensuite (ii) au niveau local à travers le suivi et le pilotage de s réseaux de services des maisons de jeunes. Ces structures, qui relèvent des services extérieurs du ministère, accueillent les jeunes et offrent des prestations éducatives, de participation et d'épanouissement au profit des jeunes garçons et filles aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. Le renforcement de capacités de ces structures ciblant les jeunes permettra également d'accompagner les collectivités locales à intégrer la question de l'égalité et équité genre et la LCVFG au niveau des programmes locaux ciblant les jeunes.

Ministère de l'Agriculture et des Pêches Maritimes

Ce département joue un rôle dans le renforcement des capacités des femmes principalement en milieu rural. Ce ministère dispose aussi d'un réseau de centre de vulgarisation en milieu rural. Sa participation à ce programme va contribuer au succès des campagnes de sensibilisation des femmes et des filles en milieu rural et le renforcement de leurs compétences ainsi que leur autonomisation.

Direction Générale de la Sûreté Nationale et la Gendarmerie Royale

Les services de police et de gendarmerie royale ont initié des actions pour la protection des femmes et des enfants victimes de violence. Ils disposent de cellules violences dans quelques villes et sont en cours de développement d'un système d'information sur les VFG au niveau central. Les rôles de la DGSN et de la gendarmerie dans ce programme sont importants car ils interviennent dans la chaîne de prise en charge au niveau local.

Le tissu associatif

Les associations de droits de femmes ont développé une expertise en matière de plaidoyer, de gestion de centres d'écoute et d'autonomisation des femmes. La participation des ONG dans ce programme renforcera la mise en réseau pour promouvoir le dialogue au niveau décentralisé et contribuera à l'institutionnalisation du partenariat entre pouvoirs publics et acteurs associatifs au niveau local. De plus les ONG constitueront des relais de communication pour la diffusion et la vulgarisation des différentes réformes juridiques . Les

associations participantes à la mise en œuvre du présent programme seront identifiées lors de l'élaboration du lancement du PC.

Les universités et chercheurs

Les universités constituent une source d'expertise requise par le programme conjoint ainsi qu'un vecteur pour une meilleure diffusion des résultats des études et enquêtes. L'implication des universités incitera le développement de nouveaux programmes de recherche et de production de la connaissance en matière des violences à l'égard des femmes et des filles.

La mise en œuvre du présent programme **multisectoriel** ne sera réussie qu'à travers l'implication du plus grand nombre d'institutions et intervenants en matière de LCVFF et ce de façon conjointe pour la réalisation des différents produits. Aussi, la déclinaison des partenaires par produit, tel qu'exigé dans le cadre de la rédaction du présent programme, est relative à la notion de pilotage en cohérence avec le mandat de chaque département.

Plus précisément, les partenaires nationaux en charge de piloter la réalisation des activités du programme conjoint par produit, sont:

PRODUIT 1 :

Dispositif juridique et mécanisme de coordination institutionnel, intersectoriel et de la société civile en matière de LCVFF et intégration de l'approche genre.

Responsable national : **Ministère de la Justice, Ministère du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité et Collectifs d'ONG.**

PRODUIT 2 :

Des connaissances, données et savoirs sont produits et utilisés pour la revue des politiques et programmes nationaux et sectoriels préventif et curatif en matière de LCVFF

Responsable national : **Haut Commissariat au Plan, Ministère du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité et Ministère de l'Emploi et de Formation Professionnelle, Universités.**

PRODUIT 3 :

Système de collecte et d'analyse de données et d'indicateurs de suivi et d'évaluation des politiques/stratégies/ programmes de LCVFF et l'autonomisation des femmes et des filles sont opérationnels.

Responsable national : **Ministère du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité, Ministère de l'Emploi et de Formation Professionnelle, Ministère de la Justice, Ministère de la Santé, Direction Générale des Collectivités Locales, Police et Gendarmerie Royale**

PRODUIT 4 :

Processus de planification, programmation et budgétisation sensible au genre pour la LCVFF au niveau national est opérationnel.

Responsable national : **Ministère de l'Economie et des Finances et ONG.**

PRODUIT 5 :

Les acteurs de 6 régions sont dotés d'outils de planification, de programmation et de budgétisation pour l'intégration des DHFF, en particulier de la LCVFF.

Responsable national : **Direction Générale des Collectivités Locales et ONG.**

.

PRODUIT 6 :

Les coordinations régionales de la société civile avec les acteurs locaux en matière de LCVFF sont renforcées.

Responsable national : **Services extérieurs de l'Etat.**

PRODUIT 7 :

Accès amélioré des femmes et des filles victimes de violence, y compris migrantes et/ou réfugiées, à des services de qualité en matière de : centre d'écoute, santé, justice, police, gendarmerie.

Responsable national : **Ministère du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité, Ministère de la Santé, Ministère de la Justice, Police, Gendarmerie Royale et ONG.**

PRODUIT 8 :

Accès amélioré des femmes et des filles, y compris migrantes et/ou réfugiées, à des services de qualité en matière d'autonomisation économique, sociale et politique.

Responsable national : **Services extérieurs de l'Etat.**

PRODUIT 9 :

Les populations sont respectueuses des DHFF grâce à des activités de sensibilisation et d'éducation.

Responsable national :

Ministère du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité, Ministère de l'Education Nationale, de l'enseignement supérieur, de la formation des cadres et de la recherche scientifique, Ministère de la Communication, Ministère des Habous et Affaires Islamiques, Ministère de la Jeunesse et des Sports, Entraide Nationale et ONG.

Produit 10 :

Le Ministère du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité a les capacités institutionnelles et techniques pour la coordination et le suivi / évaluation du présent programme conjoint

Responsable national :

Ministère du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité

3. Cadre des résultats

Effet direct de l'UNDAF :							
Des progrès significatifs sont atteints en matière d'égalité de genre, de protection des droits des femmes et des filles et de participation à la vie publique, politique, économique, sociale et culturelle.							
Effet du Programme Conjoint :							
Les politiques publiques, les programmes et plan d'action de LCVFF sont renforcés et disposent des ressources financières adéquates.							
Indicateur : Le Maroc dispose de politiques, programmes et plans d'action, budgets soutenant la LCVF, et favorisant l'autonomisation des femmes et filles.							
Baseline 2007:							
<ul style="list-style-type: none"> - Produit 1 : Processus de réformes juridiques sensible au genre et matière de LCVFF et harmonisation des lois est engagé, et engagement de la société civile pour l'aboutissement des réformes - Produit 2 : Les connaissances, données et savoirs sur la VFG insuffisantes. - Produit 3 : Données et indicateurs parcellaires sur la VFG et l'autonomisation des femmes et filles. - Produit 4 : La BSG en cours d'institutionnalisation - Les politiques nationales en matière de LCVF ne disposent pas de ressources suffisantes (humaines, financières et techniques). 							
Cible 2010 :							
<ul style="list-style-type: none"> - Produit 1 : Lois et circulaires disponibles intégrant la dimension genre en harmonie avec les engagements internationaux. - Produit 2 : Enquêtes et études qualitatives LCVFF réalisées, disponibles et diffusées. - Produit 3 : Les systèmes de collecte de données et d'analyse, et d'indicateurs de suivi & évaluation des politiques, stratégies et programmes d'autonomisation des femmes et des filles sont mis en place et opérationnel. - Produit 4 : Les fonds alloués à la LCVFF - Nombre d'ateliers de renforcement de capacités en matière de BSG/LCVF - Nombre de ministères concernés par la LCVFF intégrant la réforme budgétaire axée sur les résultats sensible au genre - Deux rapports genre tenant compte de la LCVF sont diffusés. 							
Sources d'information : PMF, rapport d'évaluation.							
Produits du PC	Priorité de l'Agence ou Programme de Pays	Partenaire de mise en œuvre	Activités indicatives par produit	Ressources allouées et cadre chronologique*			
				A1	A2	A3	TOTAL
Produit 1 : Dispositif juridique et mécanisme de coordination institutionnel, intersectoriel et de la société civile en matière de LCVFF et intégration de l'approche genre. <u>Indicateurs :</u> 1.1. D'ici 2010, les lois et circulaires en matière de LCVFF en harmonie avec les engagements internationaux. 1.2. Nombre de campagnes/plaidoyers réalisés d'ici 2010. 1.3. Disponibilité des études et mémorandums en 2010.	Lutte contre le travail des enfants et protection sociale Programme de pays Maroc-UNFPA 2007/2011 Programme de pays Maroc-UNICEF 2007/2011	MEFP	1.1. Ateliers de concertation, de réflexion et de communication pour la promulgation de la loi spéciale sur le travail domestique (BIT)	20 000			20 000
			1.2. Ateliers de concertation, de réflexion et de communication pour la promulgation de la loi sur la violence fondée sur le genre et le code pénal. (FNUAP)	15 000	15 000	5 000	35 000
		MJ	1.3. Ateliers de concertation pour l'harmonisation de la loi pénale en faveur des enfants avec les normes internationales. (UNICEF)	51 000			51 000

<p>1.4. D'ici 2010, le document de la SNLCVF est actualisé.</p> <p>1.5. D'ici 2010, les plans d'action sectoriels sont disponibles.</p> <p>1.6. Dès 2008, le plan de communication est disponible.</p> <p>1.7. D'ici 2010, le cadre juridique et statut de l'observatoire sont élaborés et mis en place.</p> <p>1.8. Dès 2009, le reporting annuel de l'Observatoire est disponible et diffusé.</p> <p><u>Baseline 2007 :</u> Processus de réformes juridiques sensible au genre et en matière de LCVFF et harmonisation des lois est engagé.</p> <p>Engagement de la société civile pour l'aboutissement des réformes.</p> <p>Besoin d'évaluation et d'actualisation de la SNLCVF.</p> <p>Besoin de consolidation et d'opérationnalisation de l'Observatoire National de LCVFF.</p> <p><u>Cible 2010 :</u> Lois et circulaires disponibles intégrant la dimension genre et LCVFF en harmonie avec les engagements internationaux.</p>							
	Lutte contre le travail des enfants et protection sociale	Collectif d'ONG	1.4. Ateliers, mémorandums et Campagnes de communication sur la loi spéciale sur le Travail domestique. (BIT)	30 000			30 000
	Mettre un terme à la violence à l'égard des femmes	Collectif d'ONG	1.5. Actions de plaidoyer et de communication pour l'appui à la Réforme du Code pénal (UNIFEM)	60 000			60 000
		Collectif d'ONG	1.6. Actions de plaidoyer et de communication pour une loi sur la violence. (UNIFEM)	60 000			60 000
	Programme de pays Maroc-UNFPA 2007/2011	MDSFS	1.7. Evaluation de la SNLCVF. (FNUAP)	20 000			20 000
			1.8. Ateliers sectoriels. (FNUAP)	20 000			20 000
			1.9. Activités de communication locale. (FNUAP)		20 000		20 000
			1.10. Séminaire et diffusion de la SNLCVF/PO. (FNUAP)		20 000		20 000
			1.11. Renforcement technique et institutionnel de l'Observatoire et reporting annuels. (FNUAP)	10 000	20 000	20 000	50 000
			1.12. Appui à la formation des institutions membres. (FNUAP)	15 000	15 000	15 000	45 000
Sous Total				301 000	90 000	40 000	431 000

<p>Produit 2 : Des connaissances, données et savoirs sont produits et utilisés pour la revue des politiques et programmes nationaux et sectoriels préventif et curatif en matière de LCVFF.</p> <p><u>Indicateurs :</u></p> <p>2.1. D'ici 2010, les données de l'enquête prévalence sur LCVFF disponibles et diffusées.</p> <p>2.2. D'ici 2010, les données de l'enquête sur le coût de la violence disponibles et diffusées.</p> <p>2.3. D'ici 2010, les données de l'enquête sur le budget – temps disponibles et diffusées.</p> <p>2.4. D'ici 2010, l'étude sur le trafic des femmes et des filles disponible et diffusée.</p> <p>2.5. D'ici 2010, les études qualitatives complémentaires réalisées et disponibles et diffusées.</p> <p><u>Baseline 2007 :</u></p> <p>Les connaissances, données et savoirs sur la VFG insuffisantes.</p> <p><u>Cible 2010 :</u></p> <p>Enquêtes et études qualitatives LCVFF réalisées, disponibles et diffusées.</p>	Mettre un terme à la violence à l'égard des femmes	HCP	2.1. Enquête sur la prévalence de la VFG. (UNIFEM)	200 000	50 000		250 000
	Programme de pays Maroc-UNFPA 2007/2011	MDSFS	2.2. Enquête sur le coût de la violence fondée sur le genre.. (FNUAP)	20 000	200 000	83 599	303 599
	Mettre un terme à la violence à l'égard des femmes	HCP	2.3. Enquête Budget temps. (UNIFEM)		380 000	200 000	580 000
	Programme de pays Maroc-UNICEF 2007/2011	MDSFS	2.4. Etude sur le trafic interne des femmes et des filles.				
			2.5. L'étude sur le trafic d'êtres humains international: étude et diffusion (UNICEF)	43 000			43 000
Lutte contre le travail des enfants et protection sociale	MEFP	2.6. Deux études qualitatives complémentaires des enquêtes. (BIT)	25 000	25 000		50 000	
		2.7. Une étude qualitative complémentaire sur la VFG dans les établissements scolaires et les foyers féminins (FNUAP)		50 000	45 000	95 000	
Sous Total				288 000	705 000	328 599	1 321 599

<p>Produit 3 : Système de collecte et d'analyse de données et d'indicateurs de suivi et d'évaluation des politiques/stratégies/programmes de LCVFF et l'autonomisation des femmes et des filles sont opérationnels et utilisés par les différents intervenants.</p> <p><u>Indicateurs :</u></p> <p>3.1. En 2010, le système de collecte et d'analyse de données et d'indicateurs de suivi et d'évaluation sur la VFG est opérationnel.</p> <p>3.2. En 2009, les acteurs institutionnels bénéficiaires du renforcement de capacités sont capables de collecter, d'assurer la gestion et d'utilisation des données en matière de VFG.</p> <p><u>Baseline 2007 :</u></p> <p>Données et indicateurs parcellaires sur la VFG et l'autonomisation des femmes et filles</p> <p><u>Cible 2010 :</u></p> <p>Les systèmes de collecte et d'analyse des données, et d'indicateurs de suivi & évaluation des politiques, stratégies et programmes d'autonomisation des femmes et des filles sont mis en place et opérationnels.</p>	Programme de pays Maroc-UNFPA 2007/2011	MDSFS	3.1. Conception et mise en place du système d'information institutionnel en VFG. (FNUAP)	70 000	50 000	20 000	140 000
			3.2. Sensibilisation/plaidoyer auprès des décideurs.. (FNUAP)	15 000	15 000	15 000	45 000
			3.3. Suivi et Evaluation et reporting (FNUAP)	25 000	20 000	20 000	65 000
			3.4. Recherche action /études pour compléter le SI en VFG. (FNUAP)		20 000	15 000	35 000
			3.5. Renforcement des capacités (niveau national et local) : collecte, gestion, et utilisation des données : Formation spécifique et générale (utilisateurs et administrateurs des données). (FNUAP)	25 000	20 000	20 000	65 000
		MEFP	3.6. Renforcement des capacités nationales de collecte, gestion et utilisation des données en matière de VFG en milieu de travail avec mise en place d'un système de collecte d'information et production d'un recueil d'indicateurs. (BIT)	30 000	40 000		70 000
Sous Total				165 000	165 000	90 000	420 000

<p>Produit 4 : Processus de planification, programmation et budgétisation sensible au genre pour la LCVFF au niveau national est opérationnel.</p>	<p>Mettre un terme à la violence à l'égard des femmes</p>						
<p><u>Indicateurs :</u></p> <p>4.1. D'ici 2010, plans sectoriels prenant en compte la LCVFF.</p> <p>4.2. A partir de 2009, Fonds alloués à la LCVFF identifiés dans les morasses budgétaires des départements ministériels concernés.</p> <p>4.3. D'ici 2010, nombre d'ateliers de renforcement de capacités en matière de BSG/LCVFF.</p> <p>4.4. D'ici 2010, nombre de ministères concernés par la LCVFF intégrant la réforme budgétaire axée sur les résultats sensible au genre.</p> <p>4.5. D'ici 2010, production de deux rapports genre tenant compte de la LCVFF sont diffusés.</p> <p>4.6. Importance de la couverture médiatique.</p> <p>4.7. Nombre de questions parlementaires sur la BSG/LCVFF d'ici 2010.</p> <p>4.8. Nombre d'actions de plaidoyer auprès de décideurs publics, de parlementaires et d'acteurs de la société civile à partir de 2008.</p> <p>4.9. Nombre de parlementaires et d'ONG formés.</p> <p><u>Baseline 2007 :</u></p> <p>BSG en cours d'institutionnalisation.</p>							

Politiques nationales en matière de LCVFF ne disposent pas de ressources suffisantes (humaines, financières et techniques).							
<u>Cible 2010:</u> Les fonds alloués à la LCVFF - Nombre d'ateliers de renforcement des capacités en matière de BSG/LCVFF - Nombre de ministères concernés par la LCVF intégrant la réforme budgétaire axée sur les résultats sensible au genre - Deux rapports genre tenant compte de la LCVFF sont élaborés et diffusés.							
Mettre un terme à la violence à l'égard des femmes	MEF	4.1. Ateliers d'intégration de la réforme budgétaire axée sur les résultats et sensible au genre au niveau des départements ministériels concernés par la LCVFF (UNIFEM)		38 097	38 097	76194	
		4.2. Atelier de renforcement des capacités institutionnelles en matière de suivi/évaluation de la programmation et la budgétisation sensible au genre pour la LCVFF (UNIFEM)		30 000	25 000	55 000	
Mettre un terme à la violence à l'égard des femmes	ONG	4.3. Ateliers de renforcement de capacités des ONG et en matière de BSG pour la LCVFF.(UNIFEM)	20 000	35 000	30 000	85 000	
	ONG	4.4. Ateliers de renforcement des capacités des parlementaires en matière de BSG pour la LCVFF.(UNIFEM)	30 000	30 000	23 827	83 827	
	ONG	4.5. Plaidoyer pour la prise en compte de la LCVF dans la réforme budgétaire axée sur les résultats et sensible au genre.(UNIFEM)	20 000	20 000	20 714	60 714	
Sous Total			70 000	153 097	137 638	360 735	

Effet direct de l'UNDAF :
Des progrès significatifs sont atteints en matière d'égalité de genre, de protection des droits des femmes et des filles et de participation à la vie publique, politique, économique, sociale et culturelle.

Effet du Programme Conjoint :
Les DHFF, en particulier la LCVFF, sont intégrés les politiques et les programmes de gouvernance locale de 6 régions et disposent de ressources adéquates.

Indicateur : En 2010, les 6 régions du programme disposent d'outils, de mécanismes institutionnels et de systèmes de suivi et de surveillance de la VFG, et ont développé les coordinations et réseaux de LCVFF.

Baseline : 2007 : Dispositif CBMS expérimenté dans 2 communes /Possibilité d'intégration de l'approche genre dans le SIC en cours de développement /Amendement de la charte communale pour y intégrer l'approche genre.

Cible 2010 : les acteurs institutionnels et associatifs des 6 régions disposent de l'ensemble du dispositif de planification, programmation et budgétisation intégrant les DHFF, en particulier la LCVFF.

Sources de vérification : PMF et rapports d'évaluation.

Produits du PC	Priorité de l'agence ou Programme de Pays	Partenaire de mise en œuvre	Activités indicatives par produit	Ressources allouées et cadre chronologique*			
				A1	A2	A3	TOTAL
<p>Produit 5 : Les acteurs de 6 régions sont dotés d'outils de planification, de programmation et de budgétisation pour l'intégration des DHFF, en particulier de la LCVFF.</p> <p><u>Indicateurs :</u></p> <p>5.1. D'ici 2010, le système d'information communale sensible au genre est développé et répliqué dans les 6 régions du programme.</p> <p>5.2. D'ici 2009, prise en compte des résultats de l'évaluation du CBMS et du Système d'information communale pour le développement d'un système sensible aux préoccupations de genre.</p> <p>5.3. Nombre d'ateliers organisés d'ici 2010.</p> <p>5.4. D'ici 2010, Charte communale sensible au genre validée</p> <p>5.5. D'ici 2009, la circulaire du ministre de l'Intérieur adressée aux collectivités locales traçant les orientations et les règles à l'élaboration de leur budget intègre l'approche genre.</p> <p>5.6. D'ici 2010, nombre de plans communaux dans les 6 régions du PC intégrant les DHFF et la LCVFF.</p> <p><u>Baseline :</u> 2007 :</p> <p>Dispositif CBMS pour le développement d'informations et d'indicateurs de suivi combinant tous les niveaux d'observation individuelle, ménage et communauté en tant que support à la programmation et l'affectation de ressources pour l'autonomisation des femmes et des filles expérimentées dans deux communes (urbaine et rurale) par le Ministère de l'Economie et des Finances.</p>	Mettre un terme à la violence à l'égard des femmes	DGCL	5.1. Evaluation du CBMS et du Système d'information communal. (UNIFEM)	61 000			61 000

<p>Possibilité d'intégration de l'approche genre dans le Système d'information communale en cours de développement par la DGCL</p> <p>. Possibilité d'amendement de la Charte communale pour y intégrer l'approche genre 5 communes qui ont travaillé sur la budgétisation sensible au genre (élus, fonctionnaires et associations).</p> <p><u>Cible 2010 :</u> Les acteurs institutionnels et associatifs des 6 régions disposent de l'ensemble du dispositif de planification, programmation et budgétisation intégrant les DHFF, en particulier la LCVFF.</p>	Programme de pays Maroc-UNICEF 2007/2011	DGCL	5.2. Ateliers pour le développement d'un système d'information communale qui prenne en compte les recommandations de l'évaluation. (UNICEF)		46 000	39 000	85 000
	Mettre un terme à la violence à l'égard des femmes	DGCL	5.3. Ateliers pour le développement d'un système d'information communale qui prenne en compte les recommandations de l'évaluation (UNIFEM)		40 000	45 000	85 000
	Programme de pays Maroc-UNICEF 2007/2011	DGCL	5.4. Déploiement du Système d'information gendérisé pour le développement d'informations et d'indicateurs de suivi combinant tous les niveaux d'observation individuelle, ménage et communauté en tant que support à la programmation et l'affectation de ressources pour l'autonomisation des femmes et des filles et la LCVFF dans 3 régions du programme. (UNICEF)		80 000	80 000	160 000
		DGCL	5.5. Déploiement du Système d'information gendérisé pour le développement d'informations et d'indicateurs de suivi combinant tous les niveaux d'observation individuelle, ménage et communauté en tant que support à la programmation et l'affectation de ressources pour l'autonomisation des femmes et des filles et la LCVFF dans 3 régions du programme. (UNIFEM)		70 000	72 112	142 112
	Mettre un terme à la violence à l'égard des femmes	DGCL	5.6. Ateliers de concertation pour l'élaboration des propositions d'amendement. (UNIFEM)	20 000			20 000
			5.7. Atelier de validation de la charte communale sensible au genre. (UNIFEM)	30 000			30 000
	Mettre un terme à la violence à l'égard des femmes	DGCL	5.8. Formation des acteurs dans les communes sélectionnées des 6 régions du PC aux outils de planification, de programmation et de budgétisation intégrant les DHFF et la LCVFF. (UNIFEM)		100 000	57 949	157 949
		DGCL	5.9. Formation des acteurs dans les communes sélectionnées des 6 régions du PC aux outils de planification, de programmation et de budgétisation intégrant les DHFF et la LCVFF. (UNICEF)		100 000	59 000	159 000
	Programme de pays Maroc-UNFPA 2007/2011	DGCL	5.10. Renforcement des capacités des planificateurs/gestionnaires et ONG en intégration des outils d'analyse genre et LCVFG dans les plans d'actions régionaux/provinciaux. (FNUAP)	10 000	10 000	10 000	30 000
	Sous Total			121 000	446 000	363 061	930 061

Des progrès significatifs sont atteints en matière d'égalité de genre, de protection des droits des femmes et des filles et de participation à la vie publique, politique, économique, sociale et culturelle.

Effet du Programme Conjoint :

Les DHFF, en particulier la LCVFF, sont intégrés les politiques et les programmes de gouvernance locale de 6 régions et disposent de ressources adéquates.

Indicateur : En 2010, les intervenants institutionnels et associatifs ont développé des coordinations et réseaux de LCVFF.

Baseline : 2007 :

Pratique du dialogue et de la Coordination entre acteurs institutionnels et la société civile dans le domaine de la LCVFF insuffisante et non formalisée.

Cible 2010 :

Les acteurs institutionnels et de la société civile des 6 régions disposent de coordinations et de réseaux organisés et opérationnels.

Sources de vérification : PMF et rapports d'évaluation.

Produits du PC	Priorité de l'Agence ou Programme de Pays	Partenaire de mise en œuvre	Activités indicatives par produit	Ressources allouées et cadre chronologique*			
				A1	A2	A3	TOTAL
<p>Produit 6 : Les coordinations régionales de la société civile avec les acteurs locaux en matière de LCVFF sont renforcées.</p> <p>Indicateurs :</p> <p>6.1. D'ici 2009, rapport de l'état des lieux des coordinations et des réseaux existants produit et diffusé.</p> <p>6.2. D'ici 2009, un programme d'appui aux mécanismes de coordination est développé.</p> <p>6.3. Nombre d'ateliers et d'acteurs institutionnels et associatifs formés en 2010</p> <p>6.4. Nombre d'ateliers, de séminaires et forums organisés en 2010.</p> <p>6.5. Nombres d'actions en LCVFF découlant du dialogue entre acteurs organisées en 2010 .</p> <p>6.6. Nombre de conventions de partenariat et d'accords cadres entre associations et SEE en 2010 .</p> <p><u>Baseline 2007 :</u> Pratique du dialogue et de la Coordination entre acteurs institutionnels et la société civile dans le domaine de la LCVFF insuffisante et non formalisée.</p>	Programme de pays Maroc-UNFPA 2007/2011	SEE	6.1. Etat des lieux de la coordination et des réseaux existants (constats, lacunes identifiées) avec identification des bonnes pratiques. (FNUAP)	15 000			15 000
			6.2. Appui et développement des mécanismes de coordination (entre les associations d'une part et entre les associations et les acteurs institutionnels) et des réseaux régionaux et locaux (protocoles, systèmes standardisés de communication.(FNUAP)	20 000	20 000	20 000	60 000
		6.3. Sensibilisation et information.(FNUAP)	15 000	20 000	10 000	45 000	

<p><u>Cible 2010 :</u></p> <p>Les acteurs institutionnels et de la société civile des 6 régions disposent de mécanismes de coordination et de réseaux organisés et opérationnels.</p>			6.4. Ateliers de formation au profit des acteurs institutionnels et associatifs des régions..(FNUAP)	20 000	20 000	15 000	55 000
			6.5. Echanges d'expériences (FNUAP)	15 000	10 000	10 000	35 000
			6.6. Ateliers de concertation. (FNUAP)	15 000	15 000	15 000	45 000
			6.7. Séminaires de réflexion. (FNUAP)		15 000		15 000
			6.8. Forums d'échanges. (FNUAP)		15 000	10 000	25 000
	Lutte contre le travail des enfants et protection sociale	SEE		6.9. Ateliers de formations au profit des acteurs institutionnels et associatifs dans 2 régions contre le travail précoce des petites filles. (BIT)	10 000	10 000	
Sous Total				110 000	125 000	80 000	315 000

Effet direct de l'UNDAF :							
Des progrès significatifs sont atteints en matière d'égalité de genre, de protection des droits des femmes et des filles et de participation à la vie publique, politique, économique, sociale et culturelle.							
Effet du Programme Conjoint :							
Les femmes et les filles victimes de violences sont prises en charge et réparées des violences subies.							
Indicateur : Les chaînes multisectorielles sont outillées pour prendre en charge et réparer les femmes et filles victimes des violences.							
Baseline : 2007 : aucune chaîne multisectorielle n'est encore opérationnelle.							
Cible 2010 : Au moins 6 chaînes opérationnelles dans les 6 régions.							
Sources d'information : PMF et rapports d'évaluation.							
Produits du PC	Priorité de l'Agence ou Programme de Pays	Partenaire de mise en œuvre	Activités indicatives par produit	Ressources allouées et cadre chronologique*			
				A1	A2	A3	TOTAL
Produit 7 : Accès amélioré des femmes et des filles victimes de violence, y compris migrantes et/ou réfugiées, à des services de qualité en matière de : centre d'écoute, santé, justice, police, gendarmerie. <u>Indicateurs :</u> 7.1. D'ici 2008, étude produite et diffusée 7.2. D'ici 2009, schéma de la chaîne de prise en charge élaboré et opérationnel 7.3. D'ici 2009, le référentiel des compétences, normes et standards pour les services de prise en charge est connu et utilisé. 7.4. Nombre des prestataires institutionnels et associatifs formés en 2010. 7.5. Plan de formation élaboré et mis en œuvre en 2010. 7.6. En 2010 des plans multisectoriels de LCVFF dans 6 régions disponibles et diffusés 7.6. Six (6) chaînes multisectorielles opérationnelles (1 par région) en 2010. <u>Baseline 2007 :</u> Chaîne de prise en charge des femmes et des filles victimes des violences non structurée et non harmonisée.	Programme de pays Maroc-UNICEF 2007/2011	MDSFS	7.1. Etat des lieux (diagnostic de la situation actuelle, identification des intervenants, mandats actuels, contraintes...).(UNICEF)	49 000	44 000		93 000
			7.2. Atelier de présentation des résultats de l'état des lieux. 7.3. Ateliers sectoriels et ONG de réflexion stratégique. 7.4. Conception concertée d'un système standardisé prise en charge des FFVV (mise en place d'un comité de rédaction).				
		7.5. Elaboration d'un plan de communication.(UNICEF)		24 000		24 000	
		SEE	7.6. Ateliers de concertation et de formulation des plans d'action multisectoriels de LCVFF dans 3 régions.(UNICEF)		60 500	34 409	94 909

Processus d'élaboration de référentiels de compétences pour une prise en charge des femmes et filles victimes des violences en cours.							
			7.7. Etat des lieux (diagnostic de la situation actuelle, identification des intervenants, mandats actuels, contraintes...). (FNUAP)	15 000			15 000
Capacités inadaptées des intervenants institutionnels et de la société civile en matière de prise en charge des femmes et filles victimes des violences.	Programme de pays Maroc-UNFPA 2007/2011	MDSFS	7.8. Atelier de présentation des résultats de l'état des lieux.(FNUAP)	15 000			15 000
			7.9. Ateliers sectoriels et ONG de réflexion stratégique. (FNUAP)	19 160			19 160
			7.10. Conception concertée d'un système standardisé prise en charge des FV (mise en place d'un comité de rédaction). (FNUAP)	15 000	20 000		35 000
			7.11. Elaboration d'un plan de communication. (FNUAP)		20 000	10 000	30 000
			7.12. Ateliers de concertation et de formulation des plans d'action multisectoriels de LCVFF dans 3 régions (FNUAP)		20 000	15 000	35 000
Cible 2010 : Au moins 6 chaînes opérationnelles dans les 6 régions.	Programme de pays Maroc-UNICEF 2007/2011	MDSFS	7.13. Etude et élaboration d'un référentiel des compétences, normes et standards pour les services de la chaîne de prise en charge des enfants victimes maltraitance/ violences selon l'approche DHF.(UNICEF)	29 000			29 000
		MDSFS	7.14. Elaboration du référentiel pour les prestataires en LCVFG : santé, justice, ONG la chaîne de prise en charge des FV selon l'approche DHFF.(FNUAP)	25 000			25 000
	Programme de pays Maroc-UNICEF 2007/2011	MDSFS	7.15. Elaboration et mise en place d'un plan de formation pour les intervenants de la chaîne de service de prise en charge des enfants victimes de maltraitance/ violence.(UNICEF)	58 000	58 000	58 000	174 000
	La protection des population vulnérable du « VIH Sida »	MX	7.16. Elaboration d'un plan de formation spécifique au point « VIH Sida », conception des outils et animation des ateliers en direction des intervenants de la chaîne de service. Intégration dans les programmes mis en réseau avec les services de dépistage et de prise en charge au niveau des régions ciblées.(ONUSIDA)	15 000	30 000	30 000	75 000

		MDSFSF	7.17. Activités d'appui au dispositif de retrait des filles du travail précoce dans 2 régions pilotes. (BIT)	90 000	100 000	60 000	250 000
		SEE	7.18. Elaboration et mise en œuvre d'un plan de formation et de normes et standards en LCVFG pour les prestataires : santé, justice, centre d'écoute.(FNUAP)	25 000	30 000		55 000
	Programme de pays Maroc-UNFPA 2007/2011	ONG	7.19. Elaboration et mise en œuvre d'un plan de formation et de normes et standards en LCVFG pour les prestataires : santé, justice, centre d'écoute.(FNUAP)	30 000	25 000	30 000	85 000
	La protection des femmes migrantes et ou réfugiées de toute forme de violence	ONG	7.20. Soutien psychosocial individualisé. (UNHCR) 7.21. Activités de sensibilisation/prévention contres les risques d'IST et du VIH. (UNHCR) 7.22. Cours d'arabe et de français pour faciliter l'autonomisation /rétablissement après une violence subie en améliorant l'accès aux services de base et à la formation professionnelle.(UNHCR) 7.23. Ateliers d'apprentissage de petits métiers divers (couture, broderie, cosmétologie, coiffure, produits d'artisanat, conception florale) et des cours basiques en gestion de projets pourront faciliter l'autonomisation/rétablissement après une violence subie. (UNHCR)	13 456	23 088	25 317	61 860
			7.24. Offre de consultations de médecine générale.(UNHCR) 7.25. Suivi des femmes enceintes (avant, pendant et après l'accouchement) et la vaccination des enfants.(UNHCR) 7.26. Programme de prise en charge médicale. (UNHCR) 7.27. Programme d'information, sensibilisation et prévention de VIH/SIDA et IST(UNHCR).	1 106	15 128	16 015	32 250
			7.28. Assistance juridique au niveau administratif et judiciaire (UNHCR) 7.29. Formation en matière de protection de femmes réfugiées. (UNHCR)	5 275	9 633	10 733	25 641

Sous Total	404 997	479 348	289 474	1 173 820
-------------------	----------------	----------------	----------------	------------------

Effet direct de l'UNDAF :
Des progrès significatifs sont atteints en matière d'égalité de genre, de protection des droits des femmes et des filles et de participation à la vie publique, politique, économique, sociale et culturelle.

Effet du Programme Conjoint :
Les femmes et les filles sont actrices du développement et leur pouvoir de négociation est renforcé.

Indicateur : Nombre d'espaces multifonctionnels et de bénéficiaires des prestations d'autonomisation économique, sociale et politique.

Baseline 2007 : Espaces insuffisants offrant des prestations inadaptées.

Cible 2010 : Dès 2009, 6 espaces sont créés ou consolidés dans les 6 régions du programme, et offrant des prestations de qualité.

Sources d'information : PMF et rapports d'évaluation.

Produits du PC	Référence à l'Agence prioritaire ou Programme de Pays	Partenaire de mise en œuvre	Activités indicatives par produit	Ressources allouées et cadre chronologique*			
				A1	A2	A3	TOTAL
Produit 8 : Accès amélioré des femmes et des filles, y compris migrantes et/ou réfugiées, à des services de qualité en matière d'autonomisation économique, sociale et politique.	Programme de pays Maroc-UNICEF 2007/2011	SEE	8.1. Etablir l'Etat des lieux des centres multifonctionnels existants dans les régions choisies par le programme et définir un cadre institutionnel et juridique des espaces multifonctionnels incluant la mission, le paquet d'activités ainsi que les modalités de viabilité et les liens fonctionnels avec les autres structures sociales en matière d'autonomisation économique des femmes et des filles y compris les migrantes et ou réfugiées. (UNICEF)	27 000			27 000
		SEE	8.2. Formation des intervenants des espaces multifonctionnels. (UNICEF)	25 000	53 000	50 000	128 000
<p>Indicateurs :</p> <p>8.1. D'ici 2008, le cahier de charge afférant aux espaces multifonctionnels est conçu et validé.</p> <p>8.2. Nombre d'espaces multifonctionnels créés ou consolidés opérationnels en 2010.</p> <p>8.3. Nombre d'activités de production au profit des femmes et des filles développés dans les 6 régions en 2010.</p> <p>8.4. Nombre de personnes ressources formées et qualifiées à partir de 2009.</p> <p>Baseline 2007 : Espaces insuffisants offrant des prestations inadaptés, notamment en matière de VFG.</p> <p>Cible 2010 :</p>		MS	8.3. Renforcement des capacités institutionnelles et de gestion des espaces multifonctionnels (UNICEF)	32 000	62 000	60 000	154 000

Dès 2009, 6 espaces au moins sont créés ou consolidés dans les 6 régions du programme, et offrant des prestations de qualité, particulièrement en matière de VFG, santé, SR et IST/SIDA .							
	Lutte contre le travail des enfants et protection sociale	SEE	8.4. Activités d'appui pour la prévention du travail précoce des filles dans 2 régions pilotes. (BIT)	69 300	95 000	60 634	224 934
	Sécurité alimentaire et développement agricole et rural	MAPM	8.5. Activités de production pour l'autonomisation des femmes et des filles et renforcement du leadership féminin économique, social et politique(FAO)	106 000	126 120	10 000	242 120
			8.6. Renforcer les capacités des ressources humaines des groupements de femmes, des ONG locales et des espaces multifonctionnels (FAO). (Ateliers de formation, journées de sensibilisation dans les 2 régions)	12 000	12 000	5000	29 000
			8.7. Equipements des espaces multifonctionnels dans 2 régions.	10 500	10 500		21 000
	La promotion des droits humains et en priorité le rôle des femmes et les questions liées à l'exercice de leurs droits	SEE	8.8.. Appui à l'élaboration et au développement du plan de Communication des espaces multifonctionnels (UNESCO)	100 000	59 425	51 400	210 825
	Programme de pays Maroc-UNFPA 2007/2011	SEE	8.9.. Développement et mise en œuvre d'un programme de formation des femmes éducatrices paires en santé, SR, y compris IST SIDA dans les espaces multifonctionnels (FNUAP)	20 000	15 000	10 000	45 000
La protection des populations vulnérables du VIH Sida	SEE	8.10. Intégration de la composante renforcement des habilités de négociation des femmes et des filles en matière de prévention du VIH/SIDA au sein des espaces multifonctionnels : formation des ressources humaines, conception et développement d'outils (ONUSIDA)	10 000	18 146	26 795	54 941	
Sous Total			411 800	451 191	273 829	1 136 820	

Effet direct de l'UNDAF :
Des progrès significatifs sont atteints en matière d'égalité de genre, de protection des droits des femmes et des filles et de participation à la vie publique, politique, économique, sociale et culturelle.

Effet du Programme Conjoint :
Les populations sont respectueuses des DHFF grâce à des activités de sensibilisation, d'éducation et de formation.

Indicateur : Au terme du programme, les outils de communication et de renforcement des capacités en matière des DHFF sont définis et mis en place dans les 6 régions et les intervenants de différents secteurs sont formés.

Baseline : 2007 : Persistance de la culture stéréotypée des rôles malgré les efforts des différents intervenants/Légitimation sociale de la violence à l'égard des femmes et des filles.

Cible 2010 : Dès 2009, hommes, femmes et jeunes dans 6 régions ont pris conscience des questions de la violence fondée sur le genre (VFG) et du travail précoce des enfants.

Sources d'information : Sondages et rapports d'évaluation.

Produits du PC	Priorité de l'Agence ou Programme de Pays	Partenaire de mise en œuvre	Activités indicatives par produit	Ressources allouées et cadre chronologique*			
				A1	A2	A3	TOTAL
<p>Produit 9 : Les populations sont respectueuses des DHFF grâce à des activités de sensibilisation, d'éducation et de formation.</p> <p><u>Indicateurs</u></p> <p>9.1. D'ici 2009, le nombre de documents/supports de sensibilisation impliquant en DHFF développés et diffusés.</p> <p>9.2. Nombre d'institutions ayant bénéficiés des actions de sensibilisation dans les 6 régions en 2010 .</p> <p>9.3. Nombre de modules de formation et de curricula en Genre et DHFF intégrés dans les formations de base et continue d'ici 2010.</p> <p>9.4. Nombre de programmes diffusés par les stations radio régionales et locales intégrant les DHF dans leurs programmes d'ici 2010</p> <p>9.5. Nombre de prêches intégrant les DHFF d'ici 2010.</p> <p>9.6. Nombre de mouchidates et imams formés aux DHFF d'ici 2010.</p> <p>9.7. Nombre des personnes hommes jeunes et femmes formées en DHFF d'ici 2010.</p> <p><u>Baseline 2007 :</u></p>	Lutte contre le travail des enfants et protection sociale	MDSFS	9.1. Définition et mise en place d'un programme de sensibilisation DHFF/VFG et culture de l'égalité à partir des expériences marocaines dans les 6 régions. (UNIFEM)	40 000	40 000		80 000

<p>Persistance de la culture stéréotypée des rôles malgré les efforts des différents intervenants.</p> <p>Légitimation sociale de la violence à l'égard des femmes et des filles.</p> <p><u>Cible 2010 :</u> <i>.Dès 2009, hommes, femmes et jeunes dans 6 régions ont pris conscience des questions de la violence fondée sur le genre (VFG) et du travail précoce des enfants.</i></p>							
	Programme de pays Maroc-UNFPA 2007/2011	MEN	9.2. Sensibilisation en DHFF/VFG et culture de l'égalité par le biais de l'éducation par les pairs (établissements scolaires, maisons de jeunes, foyers féminins, Dar Attalibate, centres de sauvegarde, clubs des femmes, clubs de jeunes, EPS). (FNUAP)	15 000	20 000	10 000	45 000
			9.3. Appui aux clubs des jeunes et aux activités des éducatrices paires dans les collèges, lycées et centres de formation (FNUAP)		26 300	19 351	45 651
			9.4. Appui à l'intégration dans les modules et curricula régionaux des DHFF pour les formations initiales et continue des enseignant/e (FNUAP)	5 000	20 000	10 000	35 000
	Programme de pays Maroc-UNICEF 2007/2011	MEN	9.5. Intégration des modules et curricula régionaux sur DHFF dans les formations initiales et continues des enseignant (e)s. (UNICEF)	45 000	70 000	40 000	155 000
			9.6. Action de communication et de sensibilisation ciblant garçons et fille (UNICEF)	47 000	51 000	50 000	148 000
			9.7. Education, sensibilisation à l'égalité et la non violence en milieu scolaire. (UNICEF)	70 000	40 000	45 000	155 000
	La protection des populations vulnérable du VIH/Sida	MEN	9.8. Action de communication et de sensibilisation et d'éducation par les pairs en matière violence sexuelle et risque VIH-SIDA ciblant garçons et filles dans une région (ONUSIDA)	12 000	20 725	22 640	55 365
	La promotion des droits humains et en priorité le rôle des femmes et les questions liées à l'exercice de leurs droits	MC	9.9. Mise en place d'un partenariat stratégique avec le ministère de la communication et HACA (média, radios publics et privés, radios scolaires, etc.) pour l'intégration des DHFF en particulier la lutte contre la violence fondée sur le genre et le travail précoce des enfants. (UNESCO) 9.10. Renforcement des capacités des médias dans 2 régions et appui aux campagnes de communication (UNESCO)	110 000	128 320	131 104	369 424
	Programme de pays Maroc-UNFPA 2007/2011	MHAI	9.11. Sensibilisation et ateliers de formation au profit des morchidates et des imams (FNUAP)	20 000	30 000	20 000	70 000
		9.12. Production et diffusion du matériel didactique en DHFF/VFG pour les imams et les morchidates (FNUAP)	20 000	30 000	19 143	69 143	

	Programme de pays Maroc-UNICEF 2007/2011	ONG	9.13. Appui aux campagnes de communication des ONG pour la lutte contre le travail précoce des enfants en particulier des petites filles. (UNICEF)	30 000	57 000	50 458	137 458
Sous Total				414 000	533 345	417 696	1 365 041

Effet direct de l'UNDAF :

Des progrès significatifs sont atteints en matière d'égalité de genre, de protection des droits des femmes et des filles et de participation à la vie publique, politique, économique, sociale et culturelle.

Effet du Programme Conjoint :

Les conditions nécessaires à la programmation et la réalisation conjointe d'activités de LCVFF par différents intervenants sont réunies

Indicateur : Nombre d'outils de coordination et de suivi évaluation élaboré et mis en place

Baseline : les capacités techniques et institutionnelles du MDSFS pour la coordination et le suivi évaluation du programme conjoint ont besoin d'être renforcées

Cible 2010 : d'ici 2010 le MDSFS aura assuré la coordination et la communication entre les différents intervenants du programme conjoint

Sources d'information : Rapports, plans de travail, Compte rendu, rapport d'évaluation

Produits du PC	Priorité de l'Agence ou Programme de Pays	Partenaire de mise en œuvre	Activités indicatives par produit	Ressources allouées et cadre chronologique*			
				A1	A2	A3	TOTAL
Produit 10 : Le Ministère du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité a les capacités institutionnelles et techniques pour la coordination et le suivi / évaluation du présent programme conjoint	Mettre un terme à la violence à l'égard des femmes	MDSFS	Gestion, coordination et suivi élaboration du document du programme conjoint ressources humaines de l'unité de coordination et de gestion équipement déplacement	146 509	114 509	135 509	396 527
Sous Total				146 509	114 374	135 509	396 527
Support cost							
			UNIFEM	48 125,63	66 322,42	45 374,56	159 832,61
			UNFPA	39 841,20	59 241,00	34 446,54	133 528,74
			UNICEF	35 420,00	52 185,00	39 610,69	127 215,69
			BIT	19 201	18 900	8 444	46 545,36
			ONUSIDA	2 590,00	4 820,97	5 560,42	12 971,39
			FAO	8 995,00	10 403,40	1 050	20 438,98
			UNESCO	14 700,00	13 142,15	12 775,26	40 617,41
			UNHCR	1 388,61	3 349,39	3 644,57	8 382,57
Sous Total				170 261	228 374	150 897	549 532
TOTAL GENERAL				2 602 568	3 490 720	2 306 712	8 400 000

4. Arrangements de gestion et de coordination

Conformément à l'esprit de la réforme du système des Nations Unies, le présent programme conjoint représente une réponse commune des agences³, fonds et programmes à la priorité nationale de LCVFF à travers la mise en œuvre de trois principes directeurs « Three ones » qui sont : une (1) autorité ; un (1) seul cadre de coordination et un (1) seul système de suivi & évaluation.

4.1 Structure de gestion du programme conjoint

4.1.1 Comité National de Coordination (National Steering Committee)

Le Comité National de Coordination est responsable de l'orientation globale et stratégique du programme conjoint. Il est composé de :

- Le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, représentant du Gouvernement du Maroc, co-président ;
- Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies, co-président ;
- Le représentant du Gouvernement d'Espagne au Maroc.

Les principales responsabilités du CNC sont :

- Revoir et approuver les termes de références et les règles de procédures du MDG-F National Steering Committee (Comité National de Coordination), et les amender, si besoin est, en consultation avec l'Agent Administratif au siège du PNUD.
- Revoir et approuver le Document de Programme, le Plan Annuel de Travail et le Budget soumis par les organismes participants de l'ONU ; s'assurer qu'ils sont en conformité avec les exigences du Fonds, et en particulier les décisions du comité de coordination de MDG-F ; s'assurer de la qualité de ces documents afin de recevoir le financement du Fonds.
- Discuter les exigences et les priorités du programme concernant, entre autres :
 - (i) la gestion du programme, incluant les approches communes concernant le coût du projet, le recouvrement des coûts, les modalités d'exécution, l'établissement des rapports basé sur les résultats, et l'évaluation d'impact ;
 - (ii) l'information sur la gestion, y compris sur le Fonds et la visibilité du donateur (communication publique).
- S'assurer que des processus de consultation appropriés ont eu lieu avec les principales parties prenantes au niveau du pays afin d'éviter la duplication et le chevauchement entre le Fonds et d'autres mécanismes de placement de fonds.
- Approuver le mécanisme de l'établissement des rapports (reporting).
- Faire la revue du résumé des rapports de l'audit consolidés par l'Agent Administratif ; mettre en valeur les leçons apprises et discuter périodiquement le suivi des organismes participants de l'ONU sur les actions recommandées par le programme, notamment leur impact.

³ Les agences des Nations Unies participantes à ce programme sont : UNFPA, UNIFEM, UNESCO, UNICEF, FAO, UNHCR, ONUSIDA, BIT, CEA (appui technique).

4.1.2 Groupe Thématique (UNDAF Inter-Agency Theme Group)

Le programme conjoint sera mené dans le cadre du groupe thématique genre du système des Nations Unis au Maroc, dont l'agence chef de file est l'UNIFEM

4.1.3 Comité de Gestion du Programme (Programme Management Committee)

Le Comité National de Coordination s'assurera que le Comité de Gestion de Programme (CGP) est établi pour assumer la responsabilité de la coordination opérationnelle du programme conjoint. Le CGP sera composé des parties prenantes appropriées telles que des organismes participants de l'ONU, des représentants de gouvernement et des représentants de la société civile. Sous la supervision du Comité National de Coordination, le CGP a pour responsabilités de :

- Nommer le gestionnaire du programme ;
- Assurer la gestion des ressources du programme pour réaliser les résultats et produits définis dans le programme ;
- Aligner des activités placées par le MDG-F avec le cadre stratégique de l'ONU ou les priorités stratégiques approuvées par UNDAF ;
- Dresser des situations de référence du programme (baseline) pour permettre l'évaluation et suivi du programme ;
- Etablir un mécanisme de l'établissement des rapports (reporting) du programme adéquat ;
- S'assurer de la coordination des plans de travail, des budgets, des rapports et autres documents en relation avec le programme ; et s'assurer que les lacunes du budget sont ciblées ;
- Fournir un leadership technique et substantiel concernant les activités envisagées dans le plan de travail annuel et fournir le conseil technique au CNC ;
- Etablir des plans de communication et d'information publique ;
- Faire une recommandation concernant des réaffectations et des révisions de budget au CNC ;
- Faire face aux problèmes émergents de gestion et d'exécution ;
- Identifier les leçons apprises nouvelles/naissantes .

Le RC ou son représentant présidera les réunions du CGP. Des experts peuvent être invités comme observateurs aux réunions de GPC si nécessaire. Le GPC se réunira normalement par trimestre.

4.1.4 Unité de Gestion et Gestionnaire du programme

Une Unité de Gestion du programme conjoint sera également mise en place au sein du Ministère du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité. Elle sera composée du gestionnaire du programme et de son équipe, et assurera les tâches suivantes :

- coordonner la bonne gestion du programme ;
- assurer la liaison étroite avec tous les acteurs pertinents (CNC, CGP, GT Genre, agences du SNU, ...)
- établir un système fonctionnel de communication entre les intervenants ;
- coordonner la préparation du plan de mise en œuvre du programme ;
- suivre la mise en œuvre du programme ;
- coordonner la programmation et la préparation des plans de travaux annuels ;
- veiller à la cohérence des interventions ;
- fournir les rapports exigés, avec une attention particulière sur l'efficacité et l'atteinte des résultats ;
- coordonner et préparer les revues du programme ;
- assurer le suivi et l'évaluation du programme.

L'Unité de gestion du programme préparera les rapports avec une attention particulière à l'efficacité et à l'accomplissement des résultats. L'Agent Administratif (AA) consolidera le rapport narratif et financier.

Le fonds s'appuiera sur les Coordinateurs résidents de l'ONU pour faciliter la collaboration entre les organisations participantes des Nations Unies afin de s'assurer que le programme avance conformément aux prévisions et que les résultats escomptés sont obtenus.

4.2 Cadre de coordination et de suivi du Programme Conjoint

Le cadre de coordination et de suivi du programme comporte trois niveaux d'intervention :

- *Le niveau macro* avec les principaux partenaires du programmes conjoint, à savoir : (i) le Comité National de Coordination ; (ii) le Groupe Thématique – Genre ; (iii) les Agences des Nations Unies participantes et leurs partenaires nationaux ; (iv) le Chef de file et l'Unité de Gestion du Programme ; et, (v) les Comités de Gestion du Programme par produit.
- *Le niveau meso* est composé des collectivités territoriales et des coordinations régionales de LCVFF.
- *Le niveau micro* est celui de la mise en œuvre des activités de LCVFF. Ces activités seront portées par les collectivités territoriales, les services extérieurs de l'Etat, les associations, ONG et réseaux engagés dans la LCVFF.

5 Arrangements de gestion des fonds

Le mécanisme de gestion des fonds du présent programme conjoint est la gestion canalisée. C'est un mécanisme dans lequel les fonds sont acheminés aux agences participantes par l'entremise d'une seule organisations du système des Nations Unies , ci-après dénommée l'Agent administratif (AA), est le PNUD (New York).

Le plan de travail commun indiquera clairement les activités que chacune des organisations du système des Nations Unies participantes devra soutenir. Les coûts indirects qui seront mis à la charge de chaque organisation figureront dans leurs budgets respectifs. La responsabilité programmatique et financière incombera aux organisations du système des Nations Unies participantes et aux partenaires nationaux qui géreront leurs composantes respectives du programme conjoint.

Ainsi, chaque Organisation Participante (OP) des Nations Unies assume entièrement la responsabilité financière et de programmation des fonds qui lui sont attribués par l'Agent Administratif (AA) et peut décider du processus d'exécution avec ses partenaires et homologues conformément à sa réglementation.

Chaque organisation participante établira un registre séparé des comptes pour la réception et l'administration des fonds qui lui seront remis par l'AA. Il est demandé aux organisations participantes de fournir un Rapport financier certifié selon le formulaire de budget fourni par la note d'orientation du fonds MDG. Les organisations participantes sont également habilitées à déduire les coûts indirects des contributions reçues ne dépassant pas 7% du budget du programme conjoint en accord avec les dispositions du MDG-F MOU signées entre l'AA et les OP.

Les versements des fonds seront réalisés sur la base des plans de travail annuels approuvés par le Comité National de Coordination. Une fois le premier versement réalisé, les versements pour la deuxième et troisième année seront conditionnés par un seuil minimum engagé (contrats légaux signés entre les parties, incluant les engagements pluriannuels) correspondant à 70% des fonds précédemment versés au OP groupés. Si le seuil de 70%

n'est pas atteint pour l'ensemble du programme conjoint, les fonds ne peuvent être versés à aucune des Organisations participante, quelque soit la performance individuelle de chacune d'entre elles.

D'autre part, les avances des deuxième et troisième année peuvent être demandées à n'importe quel moment avant la date prévue si l'engagement conjoint de la première avance dépasse 70% et si les exigences du plan de travail sont satisfaites. La demande d'avance devra être faite auprès de l'Agence MDTF, après approbation par le Comité National de Coordination, à travers le RC.

L'exécution nationale, en tant que modalité préférentielle pour la mise en œuvre du programme conjoint, sera fondée sur l'existence de capacités au sein des structures nationales de mise en œuvre des activités. Les transferts de fonds aux institutions d'exécution sont effectués sur la base du plan de travail annuel (PTA) et du budget annuel convenus entre le partenaire de mise en œuvre et l'agence des NU concernée. Les fonds peuvent être directement transférés aux administrations et aux ONG.

Les transferts de fonds pour des activités détaillées dans le PTA peuvent être effectués par l'agence des NU concernée sur base de l'une des modalités suivantes :

- Transferts de fonds directement au partenaire ou à l'institution de mise en œuvre avant le démarrage des activités (transferts directs de fonds), ou après l'achèvement des activités (remboursements) ;
- Paiements directs aux fournisseurs ou aux tierces personnes pour des engagements de dépenses contractées par le partenaire de mise en œuvre sur la base des requêtes signées par l'autorité habilitée ;
- Paiements directs aux fournisseurs ou aux tierces personnes pour des engagements de dépenses contractées par les agences des Nations Unies dans le cadre de l'exécution des activités convenues avec leurs partenaires nationaux respectifs.

Après l'achèvement d'une activité, les reliquats des fonds seront reprogrammés sur la base d'un accord mutuel entre le partenaire de mise en œuvre et l'agence des NU concernée ou restitués.

Les activités menées par les agences des Nations Unies participantes seront soumises aux audits internes et externes en conformité avec leur propres règles et procédures financières

6 Faisabilité, gestion des risques et durabilité des résultats

La mise en œuvre du programme conjoint et la réalisation des résultats attendus exigent de part et d'autre, c'est-à-dire des agences des Nations Unies participantes à savoir l'UNIFEM, l'UNFPA, l'UNICEF, l'UNESCO, l'ONU SIDA, la FAO et l'UNHCR et des partenaires nationaux marocains, un engagement total et une grande flexibilité. Il est, néanmoins, important d'identifier les risques majeurs que le projet doit prendre en compte et les mesures appropriées qu'il compte apporter afin de minimiser ces risques. Le tableau ci-après résume les principales mesures qui doivent être prises pour minimiser les risques majeurs identifiés⁴.

4 L'identification des risques et les mesures proposées sont tirées des consultations des partenaires (Agences des Nations Unies, partenaires institutionnels nationaux et associatifs et agences de coopération bilatérale).

Tableau 1 : Risques et mesures

Risques majeurs	Dimensions	Mesures appropriées
Absence d'instruments de l'institutionnalisation de la LCVFF et l'autonomisation des femmes et des filles (budget, mandat, structures, etc.).	Instruments d'institutionnalisation de la LCVFF	Le développement d'une démarche de mobilisation pour la mise en place des instruments et outils nécessaires à l'institutionnalisation de la LCVFF.
Les niveaux variables ou inadaptés des capacités et d'expertises des acteurs en matière de LCVFF et l'autonomisation des femmes et des filles, particulièrement dans les 6 régions du programme.	Capacités et expertises en matière de LCVFF	Le renforcement des capacités passera normalement par : (i) les formations sur l'appui des acteurs institutionnels et associatifs clés (mise en œuvre, suivi & évaluation, etc.) ; (ii) les formations pratiques et ciblées répondant à des besoins précis en matière de LCVFF et l'autonomisation des femmes et des filles.
L'aspect multisectoriel du travail au niveau régional insuffisamment développé.	Territorialisation de l'action et travail multisectoriel	Le développement de mécanisme de facilitation du travail multisectoriel de type participatif afin de favoriser le partage de l'information, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des activités du programme.
Les résistances sociales et culturelles en matière d'égalité de genre.	Résistances sociales et culturelles	Les actions de sensibilisation et d'éducation à la culture de l'égalité doivent être substantives, ciblées et adaptées aux principales cibles (grand public, milieu scolaire et universitaire, milieux de travail, etc.).
La lenteur dans la déclinaison de politiques et plans nationaux des collectivités locales et les services extérieurs de l'Etat dans la réalisation des résultats du programme à un niveau territorial et local.	Engagement des acteurs institutionnels et associatifs	L'auto-évaluation régulière de la mise en œuvre des activités du programme avec la participation active des acteurs territoriaux, sectoriels et associatifs clés concernés par la LCVFF et l'autonomisation des femmes et des filles.
Lenteur dans la mise en œuvre des activités de LCVFF et l'autonomisation des femmes et filles pourrait entraver la réalisation des résultats attendus.	Mise en œuvre des activités/projets	La prise en compte des capacités réelles des acteurs institutionnels et associatifs chargés de la mise en œuvre des activités du programme.
L'approche d'autonomisation des femmes et des filles pourrait entraver la réalisation des résultats attendus ne permet pas de garantir effectivement le renforcement du leadership social, économique et politique des femmes	Développement d'outils et d'approches innovantes	Le développement de guides, manuels, etc pour le renforcement du leadership et la formation des intervenants à leur utilisation
La faible implication des bénéficiaires directs en raison de l'effet social dont ils peuvent être victimes.	Participation des bénéficiaires	L'engagement des acteurs institutionnels et associatifs auprès des bénéficiaires des activités du programme pour les accompagner dans la participation aux solutions des problèmes de la lutte contre les violences et leurs autonomisations (financière, sociale, politique, etc.).

Enfin, les mesures proposées pour minimiser les risques d'atteinte des résultats attendus supposent aussi :

- la capitalisation de l'effort investi par d'autres interventions de LCVFF et l'autonomisation des femmes et filles.
- la mise en place d'une structure de coordination et de suivi performante (cf. section 6) ;
- l'obligation de travailler avec des objectifs et des résultats clairs, simples, et circonscrits de manière à éviter des interventions complexes.

7 Redevabilité, suivi, évaluation et établissement des rapports

7.1 Cadre de Suivi du Programme / Programme Monitoring Framework (PFM)

Le présent cadre de suivi du programme sera finalisé dès le début du programme. Il permettra d'identifier la nature des informations jugées essentielles pour la mesure de rendement du programme. Ce cadre permettra entre autres :

- (i) de valider auprès des parties prenantes (agences du SNU et partenaires nationaux) les mesures envisagées pour atteindre les résultats attendus, telles que présentés dans la Cadre de résultats du programme conjoint ;
- (ii) d'apprécier l'influence des conditions critiques sur le déroulement du programme et l'atteinte des résultats attendus ;
- (iii) de procéder à toute analyse jugée utile pendant le déroulement du programme conjoint ;
- (iv) de constituer un système de monitoring fiable qui facilitera l'évaluation du programme.

7.2 Etablissement des Rapports.

Le Bureau MDTF est responsable du rapport sur l'état d'avancement annuel consolidé du programme conjoint qui comportera trois parties :

Résumé de gestion de l'AA : Le résumé de gestion consiste en l'analyse du rapport financier certifié et du rapport narratif. Il identifiera, si elles existent, les questions clés du management et les sujets administratifs à prendre en considération par le NSC.

Rapport narratif de l'état d'avancement du programme conjoint : Ce rapport est produit à travers un processus commun d'intégration des différents rapports du programme conjoint. Il doit être revu et approuvé par le Comité de Gestion de Programme avant de le soumettre au Bureau MDTF le 30 avril de chaque année.

Rapport financier : Chaque Organisation des Nations Unies participante soumettra au Bureau MDTF un rapport financier relatant les dépenses engagées pour l'exécution de sa composante durant la période du rapport. La date limite pour l'envoi de ce rapport est le 31 mai.

Des actualisations trimestrielles seront mises à la disposition du donateur et le programme conjoint fera l'objet d'une évaluation à mi-parcours et d'une évaluation finale. L'évaluation à mi-parcours sera organisée par le Secrétariat du MDG -F.

Tableau 2: Cadre du Programme de Suivi /Programme Monitoring Framework (PMF)

Résultats attendus Produits	Indicateurs	Sources et moyens de vérification	Méthodes de collecte	Responsabilités	Risques et hypothèses
Résultat 1					
Les politiques publiques, les programmes et plan d'action de LCVFF sont renforcés et disposent des ressources financières adéquates.					
<p>PRODUIT 1 : Dispositif juridique et mécanisme de coordination institutionnel, intersectoriel et de la société civile en matière de LCVFF et intégration de l'approche genre.</p>	<p><u>Indicateurs :</u></p> <p>1.1. D'ici 2010, les lois et circulaires en matière de LCVFF en harmonie avec les engagements internationaux.</p> <p>1.2. Nombre de campagnes/plaidoyer réalisées d'ici 2010.</p> <p>1.3. Disponibilité et diffusion des études et mémorandums en 2010.</p> <p>1.4. D'ici 2010, le document de la SNLCVF est actualisé et diffusé.</p> <p>1.5. D'ici 2010, les plans d'action sectoriels sont mis en œuvre</p> <p>1.6. Dès 2008, le plan de communication est disponible et diffusé.</p> <p>1.7. D'ici 2010, le cadre juridique et statut de l'observatoire sont élaborés et mis en place.</p> <p>1.8. Dès 2009, le reporting annuel de l'Observatoire est disponible et diffusé.</p> <p><u>Baseline 2007 :</u> Processus de réformes juridiques sensible au genre et aux DHFF et harmonisation des lois est engagé.</p> <p>Engagement de la société civile pour l'aboutissement des réformes.</p> <p>Besoin d'évaluation et d'actualisation de la SNLCVF.</p> <p>Besoin de consolidation et d'opérationnalisation de l'Observatoire National de LCVFF.</p> <p><u>Cible 2010 :</u> Lois et circulaires disponibles intégrant la dimension genre et LCVFF en harmonie avec les engagements internationaux</p>	<p><u>Sources d'information</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activités ; - Rapports d'évaluation - Enquêtes, études et sondages ; - Revue annuelle ; - Système de suivi continu /Monitoring. <p><u>Moyens de vérification</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Système de suivi de la mise en œuvre du programme. 	<p><u>Méthodes de collecte</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Matrice des données de mesure du rendement ; - Matrice de suivi des risques ; - Audits ; - Evaluations. <p><u>Périodicité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 2008 ; - 2009 ; - 2010. 	<p>A déterminer après validation du Cadre des résultats du programme</p>	<p>Absence d'instruments de l'institutionnalisation de la LCVFF et l'autonomisation des femmes et des filles (budget, mandat, structures, etc.).</p> <p>Les niveaux variables ou inadaptés des capacités et d'expertises des acteurs en matière de LCVFF et l'autonomisation des femmes et des filles, particulièrement dans les régions.</p> <p>L'aspect multisectoriel du travail au niveau régional insuffisamment développé.</p> <p>Les résistances sociales et culturelles en matière d'égalité de genre.</p> <p>Le faible engagement des collectivités locales et les services extérieurs de l'Etat dans la réalisation des résultats du programme.</p> <p>Lenteur dans la mise en œuvre des activités de LCVFF et l'autonomisation des femmes et j fille pourrait entraver la réalisation des résultats attendus.</p> <p>La faible implication des bénéficiaires en raison de l'effet social dont ils peuvent être victimes.</p>

<p>Produit 2 : Des connaissances, données et savoirs sont produits et utilisés pour la revue des politiques et programmes nationaux et sectoriels préventif et curatif en matière de LCVFF.</p>	<p><u>Indicateurs :</u> 2.1. D'ici 2010, les données de l'enquête prévalence sur LCVFF disponibles et diffusées. 2.2. D'ici 2010, les données de l'enquête sur le coût de la violence disponibles et diffusées. 2.3. D'ici 2010, les données de l'enquête sur le budget – temps disponibles et diffusées. 2.4. D'ici 2010, l'étude sur le trafic des femmes et des filles disponible et diffusée. 2.5. D'ici 2010, les études qualitatives complémentaires réalisées disponibles et diffusées.</p> <p><u>Baseline 2007 :</u> Les connaissances, données et savoirs sur la VFG insuffisantes.</p> <p><u>Cible 2010 :</u> Enquêtes et études qualitatives LCVFF réalisées, disponibles et diffusées.</p>	<p><u>Sources d'information</u> - Rapports d'activités ; - Rapports d'évaluation - Enquêtes, études et sondages ; - Revue annuelle ; - Système de suivi/Monitoring.</p> <p><u>Moyens de vérification</u> - Système de suivi de la mise en œuvre du programme.</p>	<p><u>Méthodes de collecte</u> - Matrice des données de mesure du rendement ; - Matrice de suivi des risques ; - Audits ; - Evaluations.</p> <p><u>Périodicité</u> - 2008 ; - 2009 ; - 2010.</p>	<p>A déterminer après validation du Cadre des résultats du programme</p>	
<p>Produit 3 : Système de collecte et d'analyse de données et d'indicateurs de suivi et d'évaluation des politiques/stratégies/programmes de LCVFF et l'autonomisation des femmes et des filles sont opérationnels.</p>	<p>3.1. En 2010, le système de collecte et d'analyse de données et d'indicateurs de suivi et d'évaluation sur la VFG est opérationnel. 3.2. En 2009, les acteurs institutionnels bénéficiaires du renforcement de capacités sont capables de collecter, et d'utiliser des données sur la VFG 3.3. En 2010, les plans d'action multisectoriels de LCVFF dans 6 régions disponibles et leur mise en œuvre assurée.</p> <p><u>Baseline 2007 :</u> Données et indicateurs parcellaires sur la VFG et l'autonomisation des femmes et filles.</p> <p>Absence de plans d'action multisectoriels intégrant la LCVFF dans les 6 régions.</p>	<p><u>Sources d'information</u> - Rapports d'activités ; - Rapports d'évaluation - Enquêtes, études et sondages ; - Revue annuelle ; - Système de suivi continu /Monitoring.</p> <p><u>Moyens de vérification</u> - Système de suivi de la mise en œuvre du programme.</p>	<p><u>Méthodes de collecte</u> - Matrice des données de mesure du rendement ; - Matrice de suivi des risques ; - Audits ; - Evaluations.</p> <p><u>Périodicité</u> - 2008 ; - 2009 ; - 2010.</p>	<p>A déterminer après validation du Cadre des résultats du programme</p>	

	<p><u>Cible 2010 :</u> Les systèmes de collecte et d'analyse des données, et d'indicateurs de suivi & évaluation des politiques, stratégies et programmes d'autonomisation des femmes et des filles sont mis en place et opérationnels.</p> <p>Les 6 plans d'action multisectoriels de LCVFF dans 6 régions disponibles et diffusés.</p>				
<p>Produit 4 : Processus de planification, programmation et budgétisation sensible au genre pour la LCVFF au niveau national est opérationnel.</p>	<p>4.1. D'ici 2010 des plans sectoriels prenant en compte la LCVFF.</p> <p>4.2. A partir de 2009, des fonds alloués à la LCVFF identifiés dans les morasses budgétaires des départements ministériels concernés.</p> <p>4.3. Nombre de ministères concernés par la LCVFF intégrant la réforme budgétaire axée sur les résultats sensible au genre.</p> <p>4.4. D'ici 2010, production de deux rapports genre tenant compte de la LCVFF sont diffusés.</p> <p>4.5. Importance de la couverture médiatique.</p> <p>4.6. Nombre de questions parlementaires sur la BSG/LCVFF.</p> <p>4.7. Nombre d'actions de plaidoyer auprès de décideurs publics, de parlementaires et d'acteurs de la société civile.</p> <p>4.8. Nombre de parlementaires et d'ONG formés</p> <p><u>Baseline 2007 :</u> BSG en cours d'institutionnalisation.</p> <p>Politiques nationales en matière de LCVFF ne disposent pas de ressources suffisantes (humaines, financières et</p>	<p><u>Sources d'information</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activités ; - Rapports d'évaluation - Enquêtes, études et sondages ; - Revue annuelle ; - Système de suivi continu /Monitoring. <p><u>Moyens de vérification</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Système de suivi de la mise en œuvre du programme. 	<p><u>Méthodes de collecte</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Matrice des données de mesure du rendement ; - Matrice de suivi des risques ; - Audits ; - Evaluations. <p><u>Périodicité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 2008 ; - 2009 ; - 2010. 	<p>A déterminer après validation du Cadre des résultats du programme</p>	

	techniques). <u>Cible 2010:</u> Les fonds alloués à la LCVFF dans la loi des finances. Nombre d'ateliers de renforcement de capacités en matière de BSG/LCVFF organisés. Nombre de ministères concernés par la LCVF intégrant la réforme budgétaire axée sur les résultats sensible au genre. Deux rapports genre tenant compte de la LCVFF sont diffusés.				
Résultat 2					
Les DHFF, en particulier la LCVFF, sont intégrés dans les politiques et les programmes de gouvernance locale de 6 régions et disposent de ressources adéquates.					
Produit 5 Les acteurs de 6 régions sont dotés d'outils de planification, de programmation et de budgétisation pour l'intégration des DHFF, en particulier de la LCVFF.	5.1. d'ici 2009, els système d'information existant sont évalués 5.2. Dès 2009, prise en compte des résultats de l'évaluation dans le développement du système. 5.3. D'ici 2010, le système d'information communal sensible au genre est développé et répliqué dans les 6 régions du programme. 5.4. Nombre d'ateliers organisés. 5.5. D'ici 2010, Charte communale gendérisé validée. 5.6. D'ici 2009, La circulaire du ministre de l'Intérieur adressée aux collectivités locales traçant les orientations et les règles à l'élaboration de leur budget intègre l'approche genre. 5.7. D'ici 2010, nombre de plans communaux dans les 6 régions du PC intégrant les DHFF et la LCVFF. <u>Baseline : 2007 :</u> Dispositif CBMS pour le développement d'informations et d'indicateurs de suivi combinant tous les niveaux d'observation individuel, ménage et communauté en tant que support à la programmation et l'affectation de ressources pour l'autonomisation des femmes et des filles expérimenté dans deux communes (urbaine et rurale) par le Ministère de l'Economie et des Finances	<u>Sources d'information</u> - Rapports d'activités ; - Rapports d'évaluation - Enquêtes, études et sondages ; - Revue annuelle ; - Système de suivi continu /Monitoring. <u>Moyens de vérification</u> - Système de suivi de la mise en œuvre du programme.	<u>Méthodes de collecte</u> - Matrice des données de mesure du rendement ; - Matrice de suivi des risques ; - Audits ; - Evaluations. <u>Périodicité</u> - 2008 ; - 2009 ; - 2010.	A déterminer après validation du Cadre des résultats du programme	

	<p>Possibilité d'intégration de l'approche genre dans le Système d'information communale en cours de développement par la DGCL.</p> <p>Possibilité d'amendement de la Charte communale pour y intégrer l'approche genre. 5 communes ont travaillé sur le budget genre (élus, fonctionnaires et associations).</p> <p><u>Cible 2010 :</u> Les acteurs institutionnels et associatifs des 6 régions disposent de l'ensemble du dispositif de planification, programmation et budgétisation intégrant les DHFF, en particulier la LCVFF.</p>				
<p>Produit 6 Les coordinations régionales de la société civile avec les acteurs locaux en matière de LCVFF sont renforcées.</p>	<p>6.1. D'ici 2009, rapport de l'état des lieux des coordinations et des réseaux existants produit et diffusé.</p> <p>6.2. D'ici 2009, un programme d'appui aux mécanismes de coordination est développé.</p> <p>6.3. Nombre d'ateliers et d'acteurs institutionnels et associatifs formés en 2010</p> <p>6.4. Nombre d'ateliers, de séminaires et forums organisés en 2010.</p> <p>6.5. Nombres d'actions en LCVFF découlant du dialogue entre acteurs organisées en 2010.</p> <p>6.6. Nombre de conventions de partenariat et d'accords cadres entre associations et SEE en 2010.</p> <p><u>Baseline 2007 :</u> Pratique du dialogue et de la Coordination entre acteurs institutionnels et la société civile dans le domaine de la LCVFF insuffisante et non formalisée.</p> <p><u>Cible 2010 :</u> Les acteurs institutionnels et de la société civile des 6 régions disposent de coordinations et de réseaux organisés et opérationnels.</p>	<p><u>Sources d'information</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activités ; - Rapports d'évaluation - Enquêtes, études et sondages ; - Revue annuelle ; - Système de suivi continu /Monitoring. <p><u>Moyens de vérification</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Système de suivi de la mise en œuvre du programme. 	<p><u>Méthodes de collecte</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Matrice des données de mesure du rendement ; - Matrice de suivi des risques ; - Audits ; - Evaluations. <p><u>Périodicité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 2008 ; - 2009 ; - 2010. 	<p>A déterminer après validation du Cadre des résultats du programme</p>	

Résultat 3 Les femmes et les filles victimes de violences sont prises en charge et réparées des violences subies.				
<p>Produit 7 Accès amélioré des femmes et des filles victimes de violence, y compris migrantes et/ou réfugiées, à des services de qualité en matière de : centre d'écoute, santé, justice, police, gendarmerie.</p>	<p>7.1. D'ici 2008, état des lieux des intervenants en LCVFF définis 7.2. D'ici 2009, schéma de prise en charge des FVV élaboré et opérationnel 7.3. D'ici 2009, le référentiel des compétences, normes et standards pour les services de prise en charge des FVV est conçu et utilisé. 7.4. D'ici 2009, le référentiel des compétences, normes et standards pour les services de prise en charge des enfants victimes de maltraitance est conçu et utilisé 7.5. en 2010, Nombre des prestataires institutionnels et associatifs formés en VFG, DHFF, VIH/Sida, . 7.6. en 2010, Plans de formation en VFG, DHFF, VIH/Sida élaboré et mis en œuvre 7.7. En 2010 des plans multisectoriels de LCVFF dans 6 régions disponibles et diffusés 7.9. en 2010, des dispositifs de retrait des filles du travail précoce sont opérationnels 7.10. En 2010, Six (6) chaînes multisectorielles opérationnelles.</p> <p><u>Baseline 2007 :</u> Chaîne de prise en charge des femmes et filles victimes des violences non structurée et non harmonisée.</p> <p>Processus d'élaboration de référentiels de compétences pour une prise en charge des femmes et filles victimes des violences en cours.</p> <p>Capacités inadaptées des intervenants institutionnels et de la société civile en matière de prise en charge des femmes et filles victimes des violences.</p>	<p><u>Sources d'information</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activités ; - Rapports d'évaluation - Enquêtes, études et sondages ; - Revue annuelle ; - Système de suivi continu /Monitoring. <p><u>Moyens de vérification</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Système de suivi de la mise en œuvre du programme. 	<p><u>Méthodes de collecte</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Matrice des données de mesure du rendement ; - Matrice de suivi des risques ; - Audits ; - Evaluations. <p><u>Périodicité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 2008 ; - 2009 ; - 2010. 	<p>A déterminer après validation du Cadre des résultats du programme</p>

	<p>Absence de plans d'action multisectoriels intégrant la LCVFF dans les 6 régions.</p> <p><u>Cible 2010 :</u> Au moins 6 chaînes opérationnelles dans les 6 régions.</p> <p>Les 6 plans d'action multisectoriels de LCVFF dans 6 régions disponibles et diffusés.</p>				
<p>Résultat 4 Les femmes et les filles sont actrices du développement et leur pouvoir de négociation est renforcé.</p>					
<p>Produit 8 Accès amélioré des femmes et des filles, y compris migrantes et/ou réfugiées, à des services de qualité en matière d'autonomisation économique, sociale et politique.</p>	<p>8.1. D'ici 2008, le cahier de charge afférant aux espaces multifonctionnels est conçu et validé.</p> <p>8.2. Nombre d'espaces multifonctionnels créés ou consolidés opérationnels en 2010.</p> <p>8.3. Nombre et qualité d'outils développés et leur utilisation par les femmes et les filles dans les 6 régions en 2010.</p> <p>8.4. En 2010, Nombre de personnes ressources formées et qualifiées en DHFF, VFG, VIH Sida, droit des migrants, prévention du travail précoce des enfants</p> <p>8.5. En 2010, nombre de femmes bénéficiaires des services d'autonomisation des espaces multifonctionnels</p> <p>8.6. En 2010, nombre de femmes migrantes et ou réfugiées ayant bénéficié des services d'écoute, de santé et de formation</p> <p><u>Baseline 2007 :</u> Espaces insuffisants offrant des prestations inadaptés, notamment en matière de VFG.</p> <p><u>Cible 2010 :</u> Dès 2009, 6 espaces au moins sont créés ou consolidés dans les 6 régions du programme, et</p>	<p><u>Sources d'information</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activités ; - Rapports d'évaluation - Enquêtes, études et sondages ; - Revue annuelle ; - Système de suivi continu /Monitoring. <p><u>Moyens de vérification</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Système de suivi de la mise en œuvre du programme. 	<p><u>Méthodes de collecte</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Matrice des données de mesure du rendement ; - Matrice de suivi des risques ; - Audits ; - Evaluations. <p><u>Périodicité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 2008 ; - 2009 ; - 2010. 	<p>A déterminer après validation du Cadre des résultats du programme</p>	

	offrant des prestations de qualité, particulièrement en matière de VFG, santé, SR et IST/SIDA .				
Résultat 5					
Les populations sont respectueuses des DHFF grâce à des activités de sensibilisation, d'éducation et de formation.					
<p>Produit 9 : Les populations sont respectueuses des DHFF grâce à des activités de sensibilisation, d'éducation et de formation.</p>	<p>a. D'ici 2009, le nombre de documents/supports de sensibilisation impliquant en DHFF développés et diffusés.</p> <p>b. Nombre d'institutions ayant bénéficiés des actions de sensibilisation en DHFF et VFG dans les 6 régions en 2010.</p> <p>c. Nombre de modules de formation et de curricula en Genre et DHFF intégrés dans les formations de base et continue d'ici 2010</p> <p>d. Nombre de programmes diffusés par les stations radio régionales et locales intégrant les DHFF dans leurs programmes d'ici 2010.</p> <p>e. Nombre de prêches intégrant les DHFF d'ici 2010.</p> <p>f. Nombre de mouchidates et imams formés aux DHFF d'ici 2010.</p> <p>g. Nombre des personnes hommes et femmes formées en DHFF et VFG d'ici 2010.</p> <p>h. Nombre de garçons et des filles sensibilisées à l'égalité et à la non violence</p> <p>i. En 2010, nombre de femmes ayant bénéficié d'activités d'autonomisation économique</p> <p><u>Baseline 2007 :</u> Persistance de la culture stéréotypée des rôles malgré les efforts des différents intervenants.</p> <p>Légitimation sociale de la violence à l'égard des femmes et des filles.</p> <p><u>Cible 2010 :</u> Dès 2009, hommes, femmes et jeunes dans 6 régions ont pris conscience des questions de la violence fondée sur le genre (VFG) et du travail précoce des enfants.</p>	<p><u>Sources d'information</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activités ; - Rapports d'évaluation - Enquêtes, études et sondages ; - Revue annuelle ; - Système de suivi continu /Monitoring. <p><u>Moyens de vérification</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Système de suivi de la mise en œuvre du programme. 	<p><u>Méthodes de collecte</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Matrice des données de mesure du rendement ; - Matrice de suivi des risques ; - Audits ; - Evaluations. <p><u>Périodicité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 2008 ; - 2009 ; - 2010. 	<p>A déterminer après validation du Cadre des résultats du programme</p>	

Résultat 6 : Les conditions nécessaires à la programmation et la réalisation conjointe d'activités de LCVFF par différents intervenants sont réunies

<p>Produit 10 : Le Ministère du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité a les capacités institutionnelles et techniques pour la coordination et le suivi / évaluation du présent programme conjoint</p>	<p>D'ici 2008 (premier trimestre) Une unité de gestion opérationnelle</p> <p>D'ici 2010 Nombre d'action de Coordination des activités avec tous les acteurs pertinents réalisés</p> <p>D'ici 2010, degré d'efficacité du système de communication entre les intervenants</p> <p>D'ici 2010 Degré d'utilisation du plan de travail par les intervenants</p> <p>D'ici 2010, Nombre de rapport programmation et des plans de travaux annuels communs au CGP</p> <p>D'ici 2010, Nombre d'actions de suivi des interventions en exécution</p> <p>D'ici 2010, Nombre de rapports élaborés : plan de mise en œuvre, bilans semestriels, bilans annuels</p> <p>D'ici 2010 Réalisation effective des audits</p> <p>Baseline :</p> <p>les capacités techniques et institutionnelles du MDSFS pour la coordination et le suivi évaluation du programme conjoint ont besoin d'être renforcées</p>	<p><u>Sources d'information</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activités ; - Rapports d'évaluation - Compte rendu - Revue annuelle ; - Système de suivi continu /Monitoring. - Visites de terrain <p><u>Moyens de vérification</u></p> <p>Système de suivi de la mise en œuvre du programme.</p>	<p><u>Méthodes de collecte</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Matrice des données de mesure du rendement ; - Matrice de suivi des risques ; - Audits ; - Evaluations. <p><u>Périodicité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 2008 ; - 2009 ; - 2010. 	<p>A déterminer après validation du Cadre des résultats du programme</p>	
--	--	---	---	--	--

7.3 Plan de Suivi et Evaluation

Le suivi & évaluation du programme conjoint se fera sur la base du tableau ci-dessous :

Tableau 3 : Plan de Suivi et Evaluation

Période	Activités de suivi & évaluation	Responsable
2008		
	Plan de mise en œuvre du programme	UGP, Agences NU et PN
	Plan de Travail Annuel Commun 2008	UGP, Agences NU et PN
	Suivi continu/Monitoring des activités	UGP, Agences NU et PN
	Rapports d'activités semestriels et annuels	UGP, Agences NU et PN
	Revue annuelle du programme	UGP, Agences NU et PN
2009		
	Plan de Travail Annuel Commun 2009	UGP, Agences NU et PN
	Suivi continu/Monitoring des activités	UGP, Agences NU et PN
	Rapports d'activités semestriels et annuels	UGP, Agences NU et PN
	Revue annuelle du programme	UGP, Agences NU et PN
	Evaluation à mi-parcours indépendante	UGP, Agences NU et PN
2010		
	Plan de Travail Annuel Commun 2010	UGP, Agences NU et PN
	Suivi continu/Monitoring des activités	UGP, Agences NU et PN
	Rapports d'activités semestriels et annuels	UGP, Agences NU et PN
	Revue annuelle du programme	UGP, Agences NU et PN
	Evaluation finale indépendante	UGP, Agences NU et PN

8 Evaluation ex ante et questions intersectorielles

Les principales réponses du programme aux principaux enjeux intersectoriels sont :

8.1 Concernant les droits de l'homme

Dans le cadre de la transition démocratique, des réformes majeures visant à approfondir et à accélérer le processus démocratique, à affirmer la primauté du droit et la défense des droits de l'homme en général, et particulièrement les droits de la femme, de l'enfant et des catégories sociales fragiles (handicapés, personnes âgées, personnes pauvres ou exclues). Parmi ces réformes, trois d'entre elles méritent d'être signalées pour l'importance qu'elles ont dans le cadre du présent programme. Il s'agit : (i) du code des libertés publiques et de l'harmonisation de la législation interne avec les dispositions des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme ratifiés par le Maroc ; (ii) code du travail et de l'harmonisation des législations et des réglementations régissant les relations professionnelles et l'exercice des libertés syndicales ; (iii) du code de la famille réformant (al Moudawana) dans le sens de l'égalité des rapports de genre et visant l'intégration de la femme dans la responsabilité politique et sociale et dans le processus de développement.

Ce premier enjeu, concerne directement le programme conjoint. En effet, les femmes dans leur ensemble, jeunes et moins jeunes, sont exposées à des discriminations nombreuses malgré les textes et les dispositions institutionnelles censées les protéger et leur garantir une égalité de traitement devant la loi. Par des actions de LCVFF et de l'autonomisation des femmes et des filles, notamment dans le domaine de la participation politique et l'accès aux droits économiques, le programme contribuera à consolider les droits de l'homme au Maroc.

8.2 Concernant les principales questions environnementales

Le Maroc a adopté en 1995, une Stratégie Nationale de la Protection de l'Environnement et du Développement Durable qui évalue régulièrement l'état de l'environnement et du développement et fixe des objectifs à court, moyen et long termes. Mais compte tenu du mauvais état des principaux écosystèmes marocains et du risque de dégradation de l'environnement, il est nécessaire de mener une action à grande échelle afin de promouvoir l'émergence d'une conscience collective qui soit plus respectueuse de l'environnement, y compris dans les domaines de la préservation des ressources naturelles et de la promotion de technologies propres.

Le programme contribuera à l'amélioration des conditions de vie des femmes et des filles à travers les espaces multifonctionnels qui seront créés dans le cadre des six régions . Ces espaces peuvent constituer de réelles opportunités pour ces femmes de prendre conscience des questions environnementales, particulièrement pour l'accès, la maîtrise et l'utilisation des ressources naturelles rares mais nécessaires à leur vie et leur autonomisation.

8.3 Concernant l'égalité de genre

Le Code de la famille est, en soi, un progrès remarquable ; la modification du mode de scrutin électoral et l'instauration de mesures affirmatives pour la représentation politique des femmes également. Ces deux avancées, pour positives qu'elles soient, ne suffisent pas à améliorer significativement la position des femmes dans la société et leur pleine participation au processus de développement.

Le programme conjoint propose une approche genre systématique bâtie sur deux approches complémentaires : d'une part, l'institutionnalisation de la LCVFF et l'autonomisation des femmes et des filles, d'autre part. Il s'agit de deux questions relevant directement des domaines de mobilisation/actions prioritaires de l'égalité de genre dans le cadre du présent programme.

8.4 Concernant les capacités des principales institutions et partenaires

Les capacités et expertises institutionnelles des partenaires en matière de LCVFF et l'autonomisation des femmes et filles sont encore limités et inadaptées (voir la section consacrée à : *Faisabilité, gestion des risques et durabilité des résultats*). C'est là aussi un terrain sur lequel le programme peut, en quelques années, se distinguer et faire la démonstration de la valeur ajoutée inédite qu'il peut apporter à l'action publique de lutte contre toutes formes de violences faites aux femmes et aux filles et leur autonomisation sociale, économique et politique.

9 Contexte légal et base des partenariats

Les accords d'assistance et de coopération à la base juridique des partenariats entre le Gouvernement du Royaume du Maroc et chacune des organisations de l'ONU participantes s'appliqueront dans le cas du présent programme conjoint. Les activités de chaque agence seront régies respectivement par les principaux accords applicables de l'agence. Il s'agit des accords suivants :

9.1 UNIFEM

Accord :

Accord de base dans le même cadre que le PNUD/ Gouvernement du Royaume du Maroc du 13 mai 1982.

Priorités :

Le Fonds de Développement des Nations Unies pour la Femme apporte une assistance technique et financière à des initiatives et des programmes novateurs encouragent l'égalité entre les sexes et l'émancipation des femmes. Les objectifs stratégiques de l'UNIFEM sont :

- Réduire la pauvreté féminisée ;
- Mettre un terme à la violence contre les femmes ;
- Inverser la propagation du VIH/Sida parmi les femmes et les filles ;
- Réaliser l'égalité entre les sexes dans le cadre d'une gouvernance démocratique en temps de paix comme en temps de guerre.

9.2 UNICEF

Accord :

Basic Cooperation Agreement du 28 mars 1994 et Plan d'action du programme de pays CPAP, 2007-2011, 29 janvier 2007.

Priorités :

Le but général du programme Maroc-UNICEF 2007-2011 est de renforcer un Environnement Digne des Enfants, contribuant ainsi à la réalisation des OMD et à la réduction du pourcentage de personnes vivant sous le seuil de vulnérabilité, en se focalisant sur les groupes des enfants et des femmes les plus vulnérables et à risque.

9.3 FAO

Accord :

Accord de Siège FAO/Gouvernement marocain de 1981.

Priorités :

La mission prioritaire de la FAO est la sécurité alimentaire et le développement agricole et rural.

9.4 UNESCO

Accord : Accord de Siège UNESCO/Gouvernement du Maroc de 1992.

Priorités :

Conformément aux axes d'action identifiés d'un commun accord avec ses partenaires et prenant en compte des objectifs de développement découlant de la Déclaration du Millénaire, l'UNESCO s'est fixée les priorités suivantes :

- Une meilleure qualité de l'éducation et une lutte plus active contre l'analphabétisme au profit notamment des filles et des femmes rurales ;
- Une meilleure compréhension et une prise de conscience politique en matière de gestion interdisciplinaire des ressources en eau ;
- La promotion des droits humains et en priorité le rôle des femmes et les questions liées à l'exercice de leurs droits ;
- La protection, la conservation et la valorisation des richesses du patrimoine matériel et immatériel dont dispose le Maroc ;
- Le développement d'une société basée sur le savoir dans laquelle l'accès libre et universel à l'information par tous les groupes de population est encouragée et soutenue.

9.5 UNFPA

Accord :

Accord de base dans le même cadre que le PNUD/ Gouvernement du Royaume du Maroc du 13 mai 1982.

Priorités :

L'UNFPA, Fonds des Nations Unies pour la population œuvre en faveur du droit à la santé et de l'égalité des chances pour chaque femme, homme et enfant. L'UNFPA offre son appui aux pays pour utiliser les données de population dans la formulation des politiques et des programmes visant à réduire la pauvreté et pour faire en sorte que toutes les grossesses soient désirées, que tous les accouchements soient sans danger, que tous les jeunes soient protégés du VIH et du sida et que toutes les filles et toutes les femmes soient traitées avec dignité et respect.

9.6 ONUSIDA

Accord : Accord de base dans le même cadre que le PNUD/ Gouvernement du Royaume du Maroc du 13 mai 1982.

Priorités :

La référence pour ce programme est le résultat de l'UNDAF : Les populations vulnérables exercent leurs droits d'accès à des services sociaux de qualité : éducation, protection, santé, prévention VIH/SIDA, à l'habitat et à l'emploi.

9.7 BIT

Accords :

Déclaration d'Intention relative au programme de coopération Maroc / BIT, 1999 – 2001 et Protocole d'accord relatif au programme de Coopération Maroc /BIT, 2002 - 2005.

Priorités :

Les priorités du BIT au Maroc s'articulent autour des trois axes suivants : emploi, protection sociale y compris lutte contre le travail des enfants et administration du travail/dialogue social. L'approche sectorielle au travail décent est l'axe transversal de l'intervention du BIT au Maroc.

9.8 UNCHR

Accord :

Accord de Siège, conclu avec le Gouvernement Marocain le 20 Juillet 2007.

Priorités :

Pour l'UNHCR la protection de la femme réfugiée contre les abus sexuels et sexistes constituent une priorité primordiale dans l'exercice de son mandat. A cet égard, le UNHCR a conduit de partenariats avec de différents ONG spécialisés, de la sorte que la femme réfugié victime de violence soit prise en charge partant du soutien psychosocial ainsi que médical tout en assurant aussi un accès au conseil juridique.

Les modifications au présent Document de Programme Conjoint (DPC) ne peuvent être apportées qu'avec la signature du Coordonnateur Résident du SNU au Maroc.

Annexe A : Plan de Travail Annuel Commun, 2008

Cibles annuelles	Activités clés	Calendrier 2008				Agence NU	Partenaire responsable	Budget prévu			
		T1	T2	T3	T4			Source des fonds	Description Budget	Montant total	Montant total de l'activité
Produit 1 Dispositif juridique et mécanisme de coordination institutionnel, intersectoriel et de la société civile en matière de LCVFF et intégration de l'approche genre. <u>Cibles 2008 :</u> · Rapports d'analyse, mémorandum, études sur le Code pénal, lois sur la violence, loi sur le travail domestique disponibles et diffusés · Rapport d'évaluation de la SNLCVF disponible · Membres du l'Observatoire formés en approche Genre, LVG et DHFF	1. Ateliers de concertation, de réflexion et de communication pour la promulgation de la loi spéciale sur le travail domestique.					BIT	MEFP	MGD-F	Contrats Services SSA National Séminaires Fournitures HQ Conseil Tech.	5 000 3 000 10 000 1 000 1 000	20 000
	2. Ateliers de concertation, de réflexion et de communication pour la promulgation de la loi sur la violence fondée sur le genre et le code pénal.					UNFPA	MJ	MGD-F	SSA National Formation Divers	6 000 8 000 1 000	15 000
	3. Ateliers de concertation pour l'harmonisation de la loi pénale en faveur des enfants avec les normes internationales.					UNICEF	MJ	MGD-F	SSA National Ateliers Impression Communication Suivi / Evaluation Divers	10 000 23 000 5 000 8 000 2 000 3 000	51 000
	4. Ateliers, mémorandums et Campagnes de communication sur la loi spéciale sur le Travail domestique.					BIT	Collectif d'ONG	MGD-F	SSA National Contrat Service Contrat ONG Contrat ONG Séminaires Fournitures	3 000 8 000 10 000 7 000 2 000	30 000
	5. Actions de plaidoyer et de communication pour l'appui à la Réforme du Code pénal					UNIFEM	Collectif d'ONG	MDG-F	Contrat Service Contrat ONG Divers	6 000 53 000 1 000	60 000
	6. Actions de plaidoyer et de communication pour une loi sur la violence					UNIFEM	Collectif d'ONG	MDG-F	Contrat Service Contrat ONG Divers	6 000 53 000 1 000	60 000
	7. Evaluation de la SNLCVF.					UNFPA	MDSFS	MGD-F	SSA National	8 000	20 000

							Formation	10 000		
							Fournitures	2 000		
	8. Ateliers sectoriels.				UNFPA	MDSFS	MGD-F	SSA National	7 000	20 000
							Formation	10 000		
							Fournitures	2 000		
							Divers	1 000		
	9. Renforcement technique et institutionnel de l'Observatoire et reporting annuels.				UNFPA	MDSFS	MGD-F	SSA National	5 000	10 000
							Formation	4 000		
							Fournitures	1 000		
							Divers			
	10. Appui à la formation des institutions membres.				UNFPA	MDSFS	MGD-F	SSA National	5 000	15 000
							Formation	7 000		
							Voyages	3 000		
Produit 2 :	11. Enquête sur la prévalence de la VFG.				UNIFEM	HCP	MGD-F	Contrat institutionnel	200 000	200 000
Des connaissances, données et savoirs sont produits et utilisés pour la revue des politiques et programmes nationaux et sectoriels préventif et curatif en matière de LCVFF.	12. Enquête sur le coût de la violence fondée sur le genre.				UNFPA	MDSFS	MGD-F	SSA National	10 000	20 000
							Formation	8 000		
							Fournitures	1 000		
							Divers	1 000		
<u>Cibles 2008:</u>	13. Etude sur le trafic interne des femmes et des filles.							SSA National	20 000	43 000
· Méthodologie et questionnaire pour l'enquête de prévalence élaborés et données récoltées	14. Diffusion de l'étude sur le trafic d'êtres humains international				UNICEF	MDSFS	MGD-F	Impression	10 000	
· L'enquête sur le trafic interne des femmes et des filles réalisée							Communication	11 000		
							Divers	2 000		
· Rapport sur le trafic d'êtres humains international diffusé	15. Deux études qualitatives complémentaires des enquêtes.				BIT	MEFP	MGD-F	Contrats	20 000	25 000
							Impression	2 500		
							Diffusion	500		
							Contrat service	2 000		

Produit 3 : Système de collecte et d'analyse de données et d'indicateurs de suivi et d'évaluation des politiques/stratégies/programmes de LCVFF et l'autonomisation des femmes et des filles sont opérationnels et utilisés par les différents intervenants.	16. Conception et mise en place du système d'information institutionnel en VFG.					UNFPA	MDSFS	MGD-F	Contrat service SSA National Formation Equipement Fournitures	30 000 10 000 15 000 24 000 1 000	70 000
	17. Sensibilisation/plaidoyer auprès des décideurs.					UNFPA	MDSFS	MGD-F	SSA National Formation Divers	5 000 8 000 2 000	15 000
	18. Suivi et Evaluation et reporting					UNFPA	MDSFS	MGD-F	SSA National Formation Fournitures Divers	8 000 12 000 4 000 1 000	25 000
	19. Renforcement des capacités (niveau national et local) : collecte, gestion, et utilisation des données : Formation spécifique et générale (utilisateurs et administrateurs des données).					UNFPA	MDSFS	MGD-F	Contrat service SSA National Formation Fournitures Divers	8 000 6 000 8 000 2 000 1 000	25 000
	20. Renforcement des capacités nationales de collecte, gestion et utilisation des données en matière de VFG en milieu de travail avec mise en place d'un système de collecte d'information et production d'un recueil d'indicateurs.					BIT	MEFP	MGD-F	SSA National Ateliers Déplacement HQ Conseil technique Elaboration d'un Système de suivi Elaboration d'un système de suivi	6 000 15 000 2 000 2 000 5 000	30 000
Cibles 2008 : • Système d'information en VFG conçu • Capacités nationales et locales renforcées											

Produit 4 : Processus de planification, programmation et budgétisation sensible au genre pour la LCVFF au niveau national est opérationnel. <u>Cibles 2008 :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Besoins de financement pour la LCVFF évalués • Des parlementaires sont formés à la BSG • Les décideurs ont pris conscience des besoins de financement des politiques de LCVFF 	21. Ateliers de renforcement des capacités des ONG en matière de BSG pour la LCVFF				UNIFEM	ONG	MGD-F	Contrat ONG	18 000	20 000
								Contrat Service	2 000	
	22. Ateliers de renforcement des capacités des parlementaires en matière de BSG pour la LCVFF.				UNIFEM	ONG	MGD-F	Contrat service	10 000	30 000
								Contrat ONG	20 000	
	23. Plaidoyer pour la prise en compte de la LCVF dans la réforme budgétaire axée sur les résultats et sensible au genre.				UNIFEM	ONG	MGD-F	Contrat service	5 000	20 000
								Contrat ONG	15 000	
Produit 5 : Les acteurs de 6 régions sont dotés d'outils de planification, de programmation et de budgétisation pour l'intégration des DHFF, en particulier de la LCVFF. <u>Cibles 2008:</u> <ul style="list-style-type: none"> • Evaluation du CBMS et du système d'information communal réalisée • Méthodologie et outils pour la réalisation du système d'information communal sensible au genre élaborés • Les acteurs communaux dans les 6 régions formés aux outils 	24. Evaluation du CBMS et du Système d'information communal.				UNIFEM	DGCL	MGD-F	Contrat service	10 000	61 000
								SSA National	18 000	
								SSA International	16 000	
								Ateliers	15 000	
								Divers	2 000	
	25. Ateliers de concertation pour l'élaboration des propositions d'amendement				UNIFEM	DGCL	MGD-F	SSA National	5 000	20 000
								Ateliers	15 000	
	26. Ateliers de validation de la charte communale genderisée				UNIFEM	DGCL	MGD-F	SSA National	5 000	30 000
								Ateliers	20 000	
								Contrat Service	5 000	
	27. Renforcement des capacités des planificateurs/gestionnaires et ONG en				UNFPA	DGCL	MGD-F	SSA National	4 000	10 000
								Formation	5 000	

de planification, de programmation et de budgétisation intégrant les DHFF et la LCVFF	intégration des outils d'analyse genre et LCVFG dans les plans d'actions régionaux/provinciaux..						Fournitures	1 000		
Produit 6 : Les coordinations régionales de la société civile avec les acteurs locaux en matière de LCVFF sont renforcées. <u>Cibles 2008 :</u> · Inventaire sur les réseaux et coordinations disponible · Les associations et les institutionnels au niveau local ont pris conscience de l'importance de la coordination entre acteurs • Les acteurs des SEE dans 2 régions sont formés sur la lutte contre le travail précoce des filles	28. Etat des lieux de la coordination et des réseaux existants (constats, lacunes identifiées) avec identification des bonnes pratiques.				UNFPA	SEE	MGD-F	SSA National Formation Fournitures Divers	5 000 5 000 3 000 2 000	15 000
	29. Appui et développement des mécanismes de coordination (entre les associations d'une part et entre les associations et les acteurs institutionnels) et des réseaux régionaux et locaux (protocoles, systèmes standardisés de communication.				UNFPA	SEE	MGD-F	SSA National Formation Fournitures Divers	7 000 10 000 2 000 1 000	20 000
	30. Sensibilisation et information.				UNFPA	SEE	MGD-F	SSA National Formation Fournitures Divers	3 000 10 000 1 000 1 000	15 000
	31. Ateliers de formation au profit des acteurs institutionnels et associatifs des régions.				UNFPA	SEE	MGD-F	Contrat Service SSA National Formation Fournitures Divers	4 000 6 000 8 000 1 000 1 000	20 000
	32. Echanges d'expériences				UNFPA	SEE	MGD-F	Formation Voyage Divers	10 000 4 000 1 000	15 000
	33. Ateliers de concertation.				UNFPA	SEE	MGD-F	SSA National Formation Fournitures Divers	4 000 8 000 2 000 1 000	15 000
	34. Ateliers de formations au profit des acteurs institutionnels et associatifs dans 2				BIT	SEE	MGD-F	SSA National Atelier	2 000 6 000	10 000

	régions contre le travail précoce des petites filles.							Contrat Service	2 000	
Produit 7 :	35. Etat des lieux (diagnostic de la situation actuelle, identification des intervenants, mandats actuels, contraintes...).							SSA National	15 000	49 000
Accès amélioré des femmes et des filles victimes de violence, y compris migrantes et/ou réfugiées, à des services de qualité en matière de : centre d'écoute, santé, justice, police, gendarmerie.	36. Atelier de présentation des résultats de l'état des lieux.							Ateliers	24 000	
	37. Ateliers sectoriels et ONG de réflexion stratégique.				UNICEF	MDSFS	MGD-F	Voyage	2 000	
	38. Conception concertée d'un système standardisé prise en charge des FFVV (mise en place d'un comité de rédaction).							Suivi / Evaluation	2 000	
								Impression	3 000	
								Divers	3 000	
Cibles 2008 :	39. Etat des lieux (diagnostic de la situation actuelle, identification des intervenants, mandats actuels, contraintes...).							SSA National	4 000	15 000
· Etude sur l'état des lieux de la prise en charge des femmes et des filles au niveau des régions réalisée et partagé					UNFPA	MDSFS	MGD-F	Formation	9 000	
								Fournitures	1 000	
· Les travaux d'élaboration du référentiel de compétences, normes et standards pour les services de la chaîne de prise en charge sont lancés	40. Atelier de présentation des résultats de l'état des lieux.							SSA National	4 000	15 000
					UNFPA	MDSFS	MGD-F	Formation	9 000	
								Divers	2 000	
· Ebauche du plan de formation en matière de LVVFF des prestataires (santé, justice, police, etc) réalisée	41. Ateliers sectoriels et ONG de réflexion stratégique.							SSA	5 160	19 160
					UNFPA	MDSFS	MGD-F	Formation	10 000	
								Fournitures	3 000	
								Divers	1 000	
	42. Conception concertée d'un système standardisé prise en charge des FFVV (mise en place d'un comité de rédaction).							Contrat service	8 000	15 000
					UNFPA	MDSFS	MGD-F	SSA National	0	
								Formation	6 000	
								Divers	1 000	
	43. Etude et élaboration d'un référentiel des compétences, normes et standards pour les services de la chaîne de prise en charge des enfants victimes maltraitance/violences selon l'approche DHF.							SSA National	11 000	29 000
					UNICEF	MDSFS	MGD-F	Ateliers	9 000	
								Impression	5 000	
								Suivi / Evaluation	1 000	
								Voyages	1 000	

· Les intervenants locaux dans 2 régions engagent des actions pour le retrait des filles du travail précoce							Divers	2 000		
	44. Elaboration du référentiel pour les prestataires en LCVFG : santé, justice, ONG la chaîne de prise en charge des FVV selon l'approche DHFF.				UNFPA	MDSFS	MGD-F	SSA National Formation Fournitures Divers	10 000 12 000 2 000 1 000	25 000
	45. Elaboration et mise en place d'un plan de formation pour les intervenants de la chaîne de service de prise en charge des enfants victimes de maltraitance/ violence.				UNICEF	MDSFS	MGD-F	SSA National Ateliers Formation Equipement Suivi / Evaluation Communication Divers	15 000 10 000 20 000 4 000 2 000 5 000 2 000	58 000
	46. Elaboration d'un plan de formation spécifique au point « VIH Sida », conception des outils et animation des ateliers en direction des intervenants de la chaîne de service. Intégration dans les programmes mis en réseau avec les services de dépistage et de prise en charge au niveau des régions ciblées.				ONUSIDA	MS	MGD-F	SSA National ATELIERS FOURNITURES déplacement	6 000 6 000 2 000 1 000	15 000
	47. Activités d'appui au dispositif de retrait des filles du travail précoce dans 2 régions pilotes.				BIT	MDSFS	MGD-F	Contrat service Contrat ONG Equipement Déplacements HQ Conseil Tech.	23 500 50 000 2 000 2 790 11 710	90 000
	48. Elaboration et mise en œuvre d'un plan de formation et de normes et standards en LCVFG pour les prestataires : santé, justice, centre d'écoute.				UNFPA	SEE	MGD-F	SSA National Formation Fournitures Divers	5 000 6 000 5 000 4 000	20 000
	49. Elaboration et mise en œuvre d'un plan de formation et de normes et standards en LCVFG pour les prestataires : santé, justice, centre d'écoute.				UNFPA	ONG	MGD-F	SSA National Formation Divers	9 000 20 000 1 000	30 000

							Contrats	3 759	13 456
	50. Soutien psychosocial individualisé.						Ateliers		
	51. Activités de sensibilisation/ prévention contre les risques d'IST et du VIH.						Formation des animatrices paires		
	52. Cours d'arabe et de français pourront faciliter l'autonomisation /rétablissement après une violence subie en améliorant l'accès aux services de base et à la formation professionnelle.				UNCHR	ONG	Cours	1 500	
	53. Ateliers d'apprentissage de petits métiers divers (couture, broderie, cosmétologie, coiffure, produits d'artisanat, conception florale) et des cours basiques en gestion de projets pourront faciliter l'autonomisation/rétablissement après une violence subie.						Contrats	3 000	
							Logistique	1 739	
							Contrats	3 459	
	54. Offre de consultations de médecine générale.						Honoraires		1 106
	55. Suivi des femmes enceintes (avant, pendant et après l'accouchement) et la vaccination des enfants .						Suivi prénatal		
							Frais d'accouchement		
							Suivi postnatal		
	56. Programme de prise en charge médicale.				UNCHR	ONG	Achats médicaments		
							Référencement aux hôpitaux		
	57. Programme d'information, sensibilisation et prévention de VIH/SIDA et IST.					MGD-F	Services de laboratoires et examens médicaux		
							Dépliants	689	
							Formation et sensibilisation par de professionnelles	417	
	58. Assistance juridique au niveau administratif et judiciaire						Frais de justice	1000	5 275
	59. Formation en matière de protection des femmes réfugiées.				UNCHR	ONG	Documents administratifs		
							Formation, sensibilisation	4275	

							Voyages	4 000	
							Communication	12 000	
							Impression	32 000	
							Divers	3 000	
67. Equipements des espaces multifonctionnels dans 2 régions.				FAO	MAPM	MGD-F	Aménagement	4 000	10 500
							Equipements	6 500	
68. Développement et mise en œuvre d'un programme de formation des femmes éducatrices paires en santé, SR, y compris IST SIDA dans les espaces multifonctionnels.				UNFPA	SEE	MGD-F	SSA National	8 000	20 000
							Formation	10 000	
							Fournitures	1 000	
							Divers	1 000	
69. Renforcement des capacités institutionnelles et de gestion des espaces multifonctionnels				UNI CEF	MS	MGD-F	Equipement	27 000	32 000
							Voyages	2 000	
							Suivi / Evaluation	2 000	
							Divers	1 000	
70. Intégration de la composante renforcement des habilités de négociation des femmes et des filles en matière de prévention du VIH/SIDA au sein des espaces multifonctionnels : formation des ressources humaines , conception et développement d'outils.				ONU SIDA	SEE	MGD-F	SSA National	6 000	10 000
							déplacements	1 000	
							Conception et développement d'outils	3 000	

<p>Produit 9 : Les populations sont respectueuses des DHFF grâce à des activités de sensibilisation, d'éducation et de formation.</p> <p><u>Cibles 2008 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Des supports de sensibilisation élaborés ? Orientation pour les curriculas et modules en matière de DHFF définies ? Activités d'éducation et de sensibilisation en DHFF mise en oeuvre ? ? 	<p>71. Définition et mise en place d'un programme de sensibilisation DHFF/VGF et culture de l'égalité à partir des expériences marocaines dans les 6 régions</p>					UNIFEM	MDSFS	MDG-F	SSA National Voyages	19 000 5 000	40 000	
									Ateliers Divers	15 000 1 000		
		<p>72. Sensibilisation en DHFF/VGF et culture de l'égalité par le biais de l'éducation par les pairs (établissements scolaires, mai sons de jeunes, foyers féminins, Dar Attalibate, centres de sauvegarde, clubs des femmes, clubs de jeunes, EPS).</p>					UNFPA	MEN	MDG-F	SSA National Formation Fournitures Divers	8 000 5 000 1 000 1 000	15 000
		<p>73. Appui à l'intégration dans les modules et curriculas régionaux des DHFF pour les formations initiales et continue des enseignant/es</p>					UNFPA	MEN	MGD-F	SSA National Formation Divers	5 000	5 000
		<p>74. Intégration des modules et curricula régionaux sur DHFF dans les formations initiales et continues des enseignant (e)s.</p>					UNICEF	MEN	MGD-F	SSA National Formation Impression Suivi / Evaluation Voyage Divers	39 000 3 000 1 000 1 000 1 000	45 000
	<p>75. Action de communication et de sensibilisation ciblant garçons et filles</p>								Communication Impression Suivi / Evaluation Voyages Divers	30 000 12 000 2 000 1 000 2 000	47 000	

76. Education, sensibilisation à l'égalité et la non violence en milieu scolaire.						Ateliers	25 000	70 000	
						Fournitures			
						Formation	35 000		
						Impression	5 000		
						Communication	2 000		
						Divers	3 000		
77. Action de communication et de sensibilisation et d'éducation par les pairs en matière violence sexuelle et risque VIH -SIDA ciblant garçons et filles dans une région.				ONUSIDA	MEN	MGD-F	SSA National ateliers	12 000	12 000
78. Mise en place d'un partenariat stratégique avec le ministère de la communication et HACA (média, radios publics et privés, radios scolaires, etc.) pour l'intégration des DHFF en particulier la lutte contre la violence fondée sur le genre et le travail précoce des enfants. 79. Renforcement des capacités des médias dans 2 régions et appui aux campagnes de communication				UNESCO	MC	MGD-F	SSA National	10 000	110 000
							Formation	17 000	
							Impression	8 000	
							Divers	3 500	
							Fournitures	500	
							Formation	57 000	
80. Sensibilisation et ateliers de formation au profit des morchidates et des imams.				UNFPA	MHAI	MGD-F	SSA National	6 000	20 000
							Formation	10 000	
81. Production et diffusion du matériel didactique en DHFF/VFG pour els imams et les morchidates.							Voyage	4 000	
							SSA	8 000	20 000
							Formation	10 000	
82. Appui aux campagnes de communication des ONG pour la lutte contre le travail précoce des enfants en particulier des petites filles.				UNICEF	ONG	MGD-F	Divers	2 000	
							SSA National	10 000	30 000
							Formation	5 000	
							Communication	10 000	
							Equipement	0	
							Voyages	2 000	
				Suivi / Evaluation	2 000				
					Divers	1 000			

Produit 10 :	83. Recrutement et installation de l'équipe de gestion							Contrats Service	103 093	146 509	
Le Ministère du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité a les capacités institutionnelles et techniques pour la coordination et le suivi / évaluation du présent programme conjoint	84. Elaboration du plan de travail commun				UNIFEM	MDSFS		Divers	3 209		
	85. Appui aux réunions du comité de pilotage national et au comité de gestion du programme										
	Cible 2008 :										
Unité de gestion et suivi évaluation est opérationnelle											
	86. Suivi de la réalisation des différentes activités du PC				UNIFEM	MDSFS		Contrat Service	8 207		
	87. Préparation du rapport annuel du PC							Véhicule (achat et entretien)	29 000		
								Déplacements	3 000		

Agences	Total activités Année 1	Support cost	Avance perçue	TOTAL
UNIFEM	687 509	48126	20000	715 635
FNUAP	569 160	39 841		609 001
UNESCO	210 000	14 700		224 700
BIT	274 300	19 201		293 501
UNHCR	19 837	1 388		21 225
UNICEF	506 000	35 420		541 420
FAO	128 500	8 995		137 495
UNAIDS	37 000	2 590		39 590
Total Agences pour Année 1				2 582 567